

**ESPAGNE
2004**

**ÉCONOMIE
TRAVAIL
ET SOCIÉTÉ**

**MÉMOIRE
SUR LA SITUATION
SOCIOÉCONOMIQUE
ET PROFESSIONNELLE**

| ÉDITION RÉSUMÉE |



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Département de publications

NICES: 429-2005

La reproduction de cette édition résumée du Mémoire est autorisée en citant la source.

Première édition, septembre 2005

© Pour cette édition: Consejo Económico y Social. Espagne. 2005
Tous droits réservés conformément à la Loi.

L'édition complète du Mémoire en espagnol peut s'obtenir en s'adressant à:

Consejo Económico y Social.

Huertas, 73. 28014 Madrid. ESPAÑA

Tel.: 91 429 00 18 – Fax: 91 429 42 57

Courrier électronique: institucional@ces.es

Information Internet: <http://www.ces.es>

Dépôt légal: M. 37.571-2005

Imprimé par: Imprenta FARESO, S.A.
Paseo de la Dirección, 5
28039 Madrid

MÉMOIRE
SUR LA SITUATION
SOCIOÉCONOMIQUE
ET PROFESSIONNELLE
D'ESPAGNE EN 2004

Approuvé en session plénière extraordinaire
du Conseil Économique et Social
tenue le 31 mai 2005

ÉDITION RÉSUMÉE

PRÉSENTATION

J'ai l'honneur de présenter le Mémoire sur la situation socioéconomique et professionnelle d'Espagne en 2004. C'est la douzième année consécutive que le Conseil Economique et Social respecte l'obligation établie par la Loi 21/1991 du 17 juin d'élaborer, chaque année, un Mémoire qui recueille les données et les informations les plus importantes de la situation économique, sociale et professionnelle de notre pays.

La principale vertu de ce Mémoire est d'être le plus important diagnostic de la réalité économique et sociale espagnole porteur du consensus des agents sociaux. Et cette année, une fois de plus, les représentants des entrepreneurs, des travailleurs et d'autres organisations qui configurent le Conseil se sont investis dans la préparation de ce document important qui, avec le temps, est devenu une référence fondamentale pour l'analyse et l'étude de la réalité socioéconomique et professionnelle de notre pays.

La structure de ce Mémoire constitue aussi une référence que j'ose qualifier de classique maintenant, en trois chapitres: le premier centré sur l'analyse du panorama économique, le second sur le marché du travail, les relations professionnelles et l'emploi et le troisième sur la qualité de vie et la protection sociale.

Dans l'élaboration du diagnostic sur la situation socioéconomique et professionnelle une attention particulière a été portée à la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne et à sa réactivation. Deux autres événements très importants en 2004 sont aussi abordés: l'incorporation à l'Union Européenne de dix nouveaux Etats membres et l'approbation du Traité Constitutionnel. Les effets de ces deux événements sur le panorama économique, social et professionnel de notre pays sont traités de manière transversale tout au long des chapitres qui composent le Mémoire.

En général, nous devons nous féliciter du développement de notre pays en 2004. L'économie espagnole a grandi d'un 2,7 pour 100, dépassant de deux dixièmes la

croissance de l'année précédente; le taux d'emploi a augmenté de 1,1 point par rapport à 2003, ce qui la situe, pour la première fois, au-dessus du 150 pour 100. Cette augmentation du taux d'emploi est apparue de nouveau plus élevée pour les femmes (il a augmenté de 1,1 point de plus que le taux des hommes par rapport à 2003); et le taux de chômage s'est réduit de 0,5 points alors que dans les années précédentes aucune réduction ne s'était produite.

En outre, l'Espagne a réussi à réduire les différences par rapport à la moyenne de l'Union Européenne dans beaucoup d'indicateurs de travail. Et l'évolution des cinq dernières années permet de penser qu'il est possible que certains des grands objectifs de la Stratégie de Lisbonne fixés pour 2010 soient atteints.

Le Mémoire souligne aussi la revitalisation du dialogue social et ses implications dans le développement économique et social du pays. Ainsi, le 8 juillet, le Gouvernement et les agents sociaux ont signé la Déclaration pour le Dialogue Social 2004 dans laquelle ils exposaient les matières, les objectifs et les orientations à suivre pour favoriser la compétitivité, l'emploi stable et la cohésion sociale. Il faut souligner que les signataires de la Déclaration ont renforcé la valeur de la Stratégie de Lisbonne qu'ils ont considérée comme un élément central pour la croissance économique, le développement et la compétitivité. Fruits de ce dialogue, trois accords tripartites ont été signés. Le dialogue social bipartite a été aussi très important: il en découlait le nouvel Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective 2005 mais aussi le III Accord sur la Solution Extrajudiciaire de Conflits.

Cependant, le Mémoire avertit de la difficile durabilité de l'actuel modèle de croissance économique. Il montre une inquiétude particulière pour la productivité qui a ralenti en 2004 ce qui a augmenté la distance existante dans ce domaine entre l'Espagne et l'Union Européenne.

Quant au marché professionnel, son meilleur fonctionnement a répondu, dans l'essentiel, à une croissance économique supérieure à la moyenne de l'Union Européenne et à une élasticité emploi-PIB élevée aussi.

Sur ce modèle de croissance pèsent aussi deux éléments inquiétants: la dispersion élevée des indices d'emploi régionaux et la chute du niveau de formation de la population jeune qui se situe plus de 14 points au dessous de la UE-25. De sorte que, même si le bilan général du marché du travail espagnol est positif, il y a une marge ample d'amélioration.

Le Mémoire souligne aussi la mauvaise évolution de la temporalité qui a augmenté en 2004 de 6,6 pour 100. Le mauvais comportement du secteur public a eu sa

part importante de responsabilité dans cette croissance. Cependant l'on ne peut nier que les politiques adoptées jusqu'à ce jour n'ont pas été très effectives pour réduire la temporalité qui en 2004 était du 34,7 pour 100.

Le Mémoire avertit aussi que la perspective d'une société vieillie et avec un poids important de population immigrante pose de nouvelles exigences d'adaptation aux ressources existantes dans le système sanitaire, l'éducation et les services sociaux, des dispositifs de prévention de l'exclusion sociale, pour l'accessibilité à l'environnement, au logement et aux nouvelles technologies, la qualité de l'environnement ou les biens et services offerts sur le marché.

Mention spéciale est faite dans ce Mémoire de l'état de la protection sociale car, en effet, malgré une certaine convergence avec l'Europe, la dépense totale par habitant se situait à l'avant-dernière place dans l'UE-15, devant la Grèce et le Portugal. Des indicateurs négatifs sont observés aussi par rapport à la moyenne de l'Union Européenne dans des aspects socioéconomiques aussi importants que l'environnement ou le développement de la société de l'information.

Je tiens à féliciter ici tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce Mémoire, les Conseillers intégrants de la Commission de Travail créé pour l'élaboration du Mémoire socioéconomique et professionnel d'Espagne et la Direction du Service d'Etudes et Analyses pour leur rigueur et le travail de haute qualité qu'ils ont réalisé. Leur effort et leur dévouement ont permis, une année de plus, que le CES présente une vision analytique, objective et partagée des processus socioéconomiques et professionnels de l'Espagne dont la valeur ajoutée la plus importante est précisément, comme je le disais plus haut, cette opportunité d'analyse et de mise en commun de ses propres acteurs sur notre réalité la plus récente pour, toujours entre tous, continuer à l'améliorer car ce qui n'est pas connu ne peut pas être changé.

Madrid, juin 2005

JAIME MONTALVO CORREA
Président du Conseil Économique et Social

RÉSUMÉ DU CHAPITRE I: PANORAMA ÉCONOMIQUE

1. CONTEXTE INTERNATIONAL

L'économie et le commerce mondial ont enregistré en 2004 des croissances fortes, inconnues pendant la dernière décennie, qui ont affecté plus ou moins largement tous les domaines et tous les pays. En effet, la légère récupération économique dans l'Union Européenne et au Japon a été fortement contrecarrée par la croissance des Etats Unis et de la Chine. Les pays émergents et en développement d'Afrique, d'Asie et de l'Amérique latine ont bénéficié de la poussée de la demande des Etats Unis et de la montée des prix des matières premières.

Le prix élevé atteint par le pétrole en 2004 et qui a encore augmenté pendant les premiers mois de 2005, est précisément un des éléments de risque d'un possible ralentissement de l'économie et du commerce mondial. Le fait que ce ralentissement de l'économie ne soit pas trop intense dépendra de la réorientation des déséquilibres persistants dans une économie mondiale excessivement dépendante de la croissance des Etats Unis et de la Chine. La durabilité du déséquilibre externe croissant de l'économie des Etats Unis, leur déficit fiscal et les tensions sur les marchés des changes causés par la dévalorisation du dollar ainsi que la politique des changes de la Chine sont les autres risques qui planent sur le futur de l'économie mondiale. La continuité de la chute du dollar causée par le déficit exté-

rieur croissant des Etats Unis et par une possible décision des banques centrales du monde de diminuer leurs réserves en dollars pourrait provoquer un durcissement majeur de la politique monétaire des Etats Unis qui répercuterait négativement sur la demande interne des Etats Unis avec les effets adverses qui en découleraient sur la croissance de l'économie mondiale.

La Chine, l'autre pays déterminant de la croissance de l'économie mondiale en 2004, a été aussi la protagoniste de l'évolution du commerce mondial et elle est devenue le troisième plus grand exportateur, après l'Allemagne et les Etats Unis, avec des perspectives d'augmenter ses parts de marché mondial avec l'expiration le 1 janvier 2005 des parts à l'exportation du textile. Pendant le processus d'une plus grande libéralisation du commerce mondial, en 2004 l'on est parvenu à débloquent les négociations qui termineraient avec succès la ronde de Doha, fin 2005.

2. L'UNION EUROPÉENNE

Dans l'Union Européenne, l'année 2004 a été marquée par deux événements importants: l'adhésion de dix nouveaux Etats membres, le 1 mai 2004 et la signature du Traité établissant une Constitution européenne, le 29 octobre 2004. En outre, 2004 a été une année de renouvellement institutionnel du Parlement et aussi de la Commission Européenne avec l'élection de l'espagnol Joseph Borrell et du portugais José Manuel Durao Barroso comme présidents.

Le principal sujet de discussion traité par les différents Conseils européens, tenus sous les présidences irlandaise et hollandaise, pour l'année 2004 et luxembourgeoise pour l'année 2005, a été la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne surtout après la présentation du «rapport Kok». Ce rapport a souligné que malgré les progrès obtenus, une importante faille persiste entre les objectifs fixés et les résultats atteints à cause d'un programme excessivement chargé, d'une coordination déficiente et des priorités contradictoires ainsi que de l'absence d'une action politique décidée.

Un autre point particulièrement important a été la négociation de l'adhésion à l'Union Européenne des pays candidats qui, dans le cas de la Bulgarie et de la Roumanie ont débouché sur un résultat posi-

tif au mois de décembre 2004. Par contre, les négociations avec la Croatie ont été suspendues au mois de mars 2005 face au manque de collaboration avec le Tribunal Pénal International tandis que dans le cas de la Turquie, le Conseil a considéré qu'elle respectait les critères de Copenhague et la voie pour sa future adhésion est donc ouverte.

Même si l'économie européenne a récupéré un certain dynamisme en 2004, beaucoup plus accusé dans les nouveaux Etats membres et dans les Etats candidats, la demande interne a montré encore une certaine atonie et la croissance de la productivité et de l'emploi a été modeste. Pendant l'exercice, l'on est passé d'une croissance impulsée par la demande externe pendant la première moitié de l'année à une croissance basée sur la légère réactivation de la demande interne qui a compensé en partie l'arrêt des exportations, résultat de la perte de compétitivité de l'économie communautaire liée à la tendance persistante à la revalorisation de l'euro.

L'incertitude qui tout au long de l'année a rejailli sur la récupération de l'activité économique communautaire ainsi que l'appréciation de la monnaie unique qui, dans une certaine mesure, a amorti le renchérissement du coût du pétrole, a mené l'autorité monétaire européenne à maintenir les taux d'intérêt qui se sont situés à des niveaux historiquement bas pour beaucoup de pays de l'Eurozone. Ce relâchement de la politique monétaire a été accompagné dans certains Etats membres comme l'Allemagne, la France ou la Grèce, de déficits fiscaux supérieurs au 3,0 pour 100 du PIB fixé au Pacte de Stabilité et de Croissance.

Comme conséquence des difficultés surgies dans l'application du Pacte de Stabilité et de Croissance dans un contexte de croissance faible, une réforme controversée a été approuvée en 2004. Malgré l'ambiguïté de certaines des nouvelles règles, elle essaiera de maintenir l'équilibre difficile entre la flexibilisation des normes budgétaires pour laisser leur place aux circonstances spécifiques de chaque pays et au maintien de l'engagement général envers la rigueur budgétaire. Ainsi, même si les valeurs maximales de référence du déficit et de la dette publique se maintiennent au 3,0 et au 60,0 pour 100 de PIB, respectivement, des changements et des exceptions significatifs sont introduits surtout pour ce qui concerne les circonstances importantes pour déterminer s'il y a application ou

non du PEC. Entre elles figurent le potentiel de croissance, les conditions cycliques, l'application de politiques dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, le développement de politiques de R+D+I, les efforts de consolidation fiscale réalisés en période de prospérité et, en général, la qualité des finances publiques. De même, l'on tiendra compte du niveau des contributions réalisées pour promouvoir la solidarité internationale et atteindre les objectifs de la politique espagnole, en particulier l'unification de l'Europe.

Par ailleurs, pendant le premier semestre de 2005, il faudra approuver le nouveau cadre financier de l'Union Européenne de 25 membres pour la période 2007-2013. La proposition de la Commission contemple le maintien de la limite des ressources propres au 1,24 pour 100 du Revenu National Brut mais il y a de fortes pressions de la part des Etats contribuables pour réduire cette ratio à 1,0 pour 100 ce qui, ajouté à l'augmentation des besoins de dépense à cause de l'élargissement et de l'altération des priorités de paiement pour respecter la Stratégie de Lisbonne, a provoqué un débat intense entre les Etats membres.

De fait, la constatation que pendant les dernières années la différence entre les niveaux de vie et de productivité entre l'Europe et les Etats Unis ne s'est pas réduite, a mené la Commission à reformuler la Stratégie de Lisbonne et à l'orienter prioritairement vers la croissance et l'emploi en insistant en particulier sur le besoin d'enrichir les facteurs de croissance, c'est à dire la formation de capital humain et la recherche, l'innovation et le développement technologique.

Pour sa part, le Gouvernement espagnol a manifesté son désaccord avec la proposition du nouveau cadre financier parce que, en se faisant l'écho de la nouvelle conception de la politique régionale communautaire, ce cadre suppose une perte importante de transferts à charge des fonds structurels et de cohésion ce qui, uni à l'augmentation continue des apports de l'Espagne au budget communautaire associé à l'augmentation du niveau de revenu, pourrait impliquer la perte de sa condition historique de bénéficiaire net à la fin de la période.

Même si l'Espagne continuera d'être le plus grand bénéficiaire parmi les anciens Quinze, de la politique de cohésion, elle perd, pendant la période programmée 2007-2013, presque un 45 pour 100 des

aides perçues pendant la période antérieure. La convergence vécue par les régions espagnoles, à travers le dynamisme économique grandissant et à travers le nommé effet statistique associé à l'élargissement de l'Union Européenne vers des pays relativement plus pauvres, va supposer que l'on passe des dix territoires qui maintenaient leur condition de régions moins développées pendant la période de 2000-2006 à trois ou quatre pendant la période de programmation suivante.

3. ECONOMIE ESPAGNOLE

Le bilan et l'évaluation de ce qui s'est passé dans l'économie espagnole en 2004 serait probablement différent de ce qui est exposé ci avant si nous avions pu disposer à temps de la mise à jour des données de la Comptabilité Nationale que l'Institut National de Statistique a fourni le 19 mai 2005.

Mais cela n'a pas été le cas et nous pouvons dire que l'économie espagnole a montré en 2004 une légère récupération, résultat de la confrontation de la force de la demande interne et des résultats défavorables du secteur extérieur et elle a grandi un 2,7 pour 100 dépassant de deux dixièmes la croissance de l'année précédente mais de nouveau au-dessous des prévisions officielles. Par régions, les Communautés Autonomes qui ont enregistré une plus grande croissance ont été La Navarre avec un 3,4 pour 100 suivie de l'Andalousie, de la Galice et du Pays Basque qui ont grandi au rythme de 3,0 pour 100. Quant aux Baléares, elles sont la région dont l'économie a montré le moins de dynamisme avec une croissance du 1,7 pour 100 de son PIB.

Du côté de la demande, les résultats généraux pour l'économie espagnole ont répondu à la force de la dépense en consommation, surtout du privé, qui a fermé l'exercice avec une croissance du 3,5 pour 100, six dixièmes au-dessus de celle vécue en 2003 et elle a apporté 2,1 points à la croissance du PIB. Ce dynamisme dans la dépense en consommation privée a répondu à des facteurs tels que le niveau d'emploi plus élevé, la diminution du prix des crédits à la consommation et le possible «effet richesse» généré par la revalorisation autant des actifs bousiers et financiers que des immobiliers qui, ensembles, ont réussi à compenser le possible effet négatif

qu'avait eu sur la demande l'augmentation des prix du panier de la ménagère. La consommation publique, quant à elle, a progressé plus que prévu, d'un 4,9 pour 100. Concernant la dépense en investissement, la force de l'investissement en construction a surpris: il a même grandi plus que l'année antérieure mais ce qui est le plus remarquable ça a été la récupération de l'investissement en équipement qui a atteint les deux derniers trimestres de l'année en grandissant des taux proches du 10,0 pour 100.

La fougue montrée par la dépense de consommation et d'investissement a été étouffée par une demande externe qui a contribué, de nouveau, négativement à la croissance de l'économie en 2004. Le secteur extérieur a enlevé 1,7 point à la croissance, beaucoup plus de ce qui était attendu. Cet apport négatif à la croissance est imputable à l'accélération des importations de marchandises étant donné que les exportations se sont légèrement récupérées par rapport à l'année antérieure. La forte détérioration de la balance commerciale a été compensée en partie par le superavit de la rubrique tourisme et voyages mais cette fois ci dans une moindre mesure parce que ce superavit a diminué de 4,1 pour 100, par la conjugaison des revenus du 1,0 pour 100 avec une augmentation des paiements du 21,8 pour 100.

Du point de vue de l'offre ou sectorielle il a été observé que, excepté le secteur primaire, le reste des secteurs de production ont contribué positivement à la croissance de l'activité avec, en particulier, l'avancée du secteur industriel qui semble consolider la récupération commencée en 2003 et la modération dans le rythme de croissance de la construction malgré laquelle il a continué à être le secteur le plus dynamique.

Ainsi, en 2004, et suivant la tonique des années antérieures, la production des secteurs de l'agriculture et de la pêche a souffert une chute du 0,6 pour cent par rapport à l'année antérieure. Le revenu agricole, quant à lui, est descendu d'un 0,2 pour 100 en termes réels. La montée des prix du pétrole a été un des facteurs qui a influencé ce résultat. Ce problème, qui a aussi affecté le secteur de la pêche, a provoqué que l'Administration élabore deux Plans d'aide pour contrecarrer l'augmentation des coûts dans les deux secteurs.

2004 a été l'année de l'approbation des réformes des Organisations Communes du Marché du tabac, de l'huile et du coton. L'op-

position initiale de l'Espagne au contenu de ces réformes a donné lieu *a posteriori* à l'amélioration de quelques unes des conditions fixées initialement et à l'obtention d'une aide de plus pour l'olivier et le coton. Deux autres réformes se mettent en marche, celle du marché des fruits et légumes et celle du coton qui se résoudront en 2005 probablement.

Concernant le secteur de la pêche, le Conseil Agriculture et Pêche de l'Union Européenne a fixé pour la fin 2004 le total admissible de captures et les cotas de pêche pour 2005. L'accord final a semblé acceptable à l'Espagne car il réduisait les recoupements annoncés en espèces telles que l'anchois et la langoustine. Par ailleurs, le bilan extérieur a donné de nouveau un déficit en 2004, cette fois-ci de 2.253 millions d'euros au chapitre de poissons, de crustacés et des mollusques.

Le plus grand progrès dans le taux de croissance a correspondu au secteur de l'industrie qui a grandi un 2,2 pour 100, neuf dixièmes au dessus des résultats de 2003 mais la croissance d'emploi n'a pas suivi le rythme. La production industrielle a semblé répondre à l'augmentation de la demande, celle interne à cause du progrès important enregistré par la formation brute de capital fixe en biens d'équipement et celle externe par la récupération de l'économie mondiale. Le secteur industriel le plus dynamique a été celui des biens énergétiques. Dans l'industrie, ce qui a été remarqué ce sont les évolutions suivies des activités industrielles concrètes telles que la production d'automobiles qui a battu un nouveau record d'immatriculations malgré les défis qu'a lancé l'élargissement de l'Union Européenne vers des pays qui ont des avantages compétitifs dans ce domaine ; ou encore la production textile, plongée dans un processus de libéralisation sous les hospices de l'Organisation Mondiale de Commerce et qui a vécu ces dernières années en Espagne des processus d'ajustement continu qui ont débouché sur des pertes de production et d'emploi.

Mais ce qu'il faut vraiment remarquer depuis la perspective de l'offre, c'est la force que montre encore la production dans le secteur du bâtiment qui, malgré une modération de sa croissance par rapport à 2003, a grandi avec le taux le plus élevé de l'ensemble de production. Ce comportement est surprenant surtout parce que traditionnellement le bâtiment avait été un secteur pro cyclique, caractéristique qu'il

semble avoir abandonnée ces dernières années. L'existence d'une demande importante et latente de logement qui est née grâce à un ensemble de circonstances concurrentes telles que les faibles taux d'intérêt ou le niveau d'emploi plus élevé, la demande plus grande d'étrangers non résidents et des immigrants ou encore l'utilisation de ce type d'investissement comme valeur refuge face à des investissements alternatifs expliqueraient ce dynamisme du secteur du bâtiment en général et de la construction résidentielle, en particulier.

Le rythme élevé montré par le secteur du bâtiment ces dernières années a encouragé le débat sur les fondements de la croissance économique espagnole et sa durée à moyen et long terme. Le leadership du bâtiment pendant les derniers exercices aurait pu supposer une déviation d'investissement vers ce secteur depuis d'autres secteurs ou activités à la recherche de bénéfices immédiats. Ce fait pourrait compromettre à mi-parcours la croissance générale de l'économie espagnole si l'on observait finalement que cela a été fait aux dépens d'efforts d'investissement dans d'autres activités catalyseurs de croissance ou génératrices d'externalités positives, comme pourrait l'être l'investissement en R+D+I ou en biens d'équipement qui, à court terme, offrent d'habitude de faibles rendements mais qui à moyen et long terme résultent essentiels pour la durée de l'activité.

De fait, malgré des efforts qui ont été faits dans le domaine de R+D+I, l'Espagne occupe encore une position faible par rapport aux autres Etats membres de l'Union Européenne de sorte qu'en 2003 elle a dédié le 1,1 pour 100 de son PIB à la dépense dans ce domaine. Le financement des activités en recherche et développement en Espagne est essentiellement privé —un 54,1 pour 100— mais il est en dessous de l'effort privé moyen des Quinze, onze points pour cent de moins. Malgré cela, la plupart de l'emploi se trouve dans le secteur public face au 43 pour 100 du secteur privé. Les progrès dans ce domaine en Espagne s'encadrent dans le V Plan National de R+D+I 2004-2007 dont les objectifs sont, entre autres, l'augmentation du niveau de la science et de la technologie espagnoles, l'augmentation des ressources humaines dédiées à la R+D+I dans les secteurs public et privé, le renforcement de la dimension internationale de la science et la technologie espagnoles, en particulier dans l'Espace Européen en Recherche ainsi que le rôle de la recherche de base et l'amélioration de la communication sociale par rapport aux progrès réalisés.

Quant à l'évolution du marché du travail, conformément aux estimations de l'Enquête de Population Active (EPA) et en suivant une méthodologie existante jusqu'aux premiers mois de 2005, le taux de chômage s'est réduit en 2004 de cinq dixièmes par rapport à l'année antérieure après deux exercices sans améliorations dans cet indicateur et s'est situé au 10,8 pour 100. La croissance de l'emploi a atteint le 2,1 pour 100, trois dixièmes au dessus du taux enregistré pour 2003. Comme il est analysé au Chapitre II, la nouvelle méthodologie de la EPA offre un bilan du marché du travail différent: ainsi, la variation de l'emploi atteindra en 2004 le 3,9 pour 100 alors que le taux de chômage se situerait au 11,0 pour 100.

En 2004, les coûts professionnels unitaires ont ralenti leur rythme de croissance d'un dixième comme conséquence de la modération de la croissance de la rémunération moyenne par salarié, du 4,0 pour 100 face au 4,3 pour 100 de 2003 et malgré le fait que la productivité a ralenti d'un dixième, surtout à cause de la croissance de l'occupation qui a augmenté d'un 2,1 pour 100. Si nous soustrayons l'effet de l'inflation, nous observons alors que les coûts professionnels unitaires en termes réels ont descendu un an de plus dans l'ensemble de l'économie, de presque un point de pourcentage. L'agriculture, l'industrie et les énergies sont les secteurs qui ont souffert des plus grandes descentes, à différence du secteur services et du bâtiment qui ont enregistré de légères augmentations.

Le bon comportement de l'activité productive uni à la modération déjà citée de l'augmentation des coût professionnels, en particulier celle des salaires, a favorisé une augmentation significative des bénéfices entrepreneuriaux de sorte que l'Excédent Brut d'exploitation a grandi d'un 7,3 pour 100, deux point de plus que l'année précédente et le bénéfice ordinaire de l'ensemble d'entreprises incluses dans l'échantillon de la Centrale de Bilans a augmenté d'un 21,7 pour 100, plus de huit points que celui enregistré en 2001, un résultat favorisé par la modération des dépenses en personnel mais aussi par l'importante augmentation des revenus financiers dérivés de l'entrée de dividendes de filiales étrangères, par la réduction des dépenses financières associée à la réduction des types d'intérêt et par la réduction des amortissements comme résultat de certains désinvestissements.

L'activité économique espagnole durant 2004 s'est développé dans le cadre d'une politique monétaire de relâchement qui a répondu aux

besoins d'autres économies de l'Eurozone ce qui a donné lieu à des taux d'intérêts inférieurs à ce qui aurait été souhaitable peut-être dans le cas espagnol, étant donné la croissance importante de la demande interne. De cette façon, la politique monétaire non seulement a empêché de réduire les tensions inflationnistes en Espagne mais elle a aussi contribué au patron de croissance déséquilibré de l'économie espagnole.

De fait, le pic de croissance de l'IPC, de 3,2 pour 100, six dixièmes au dessus de l'inflation enregistrée pour l'exercice antérieur, a élargi de nouveau le différentiel de prix avec l'Eurozone, avec la détérioration qui s'ensuit de la compétitivité - prix de l'économie espagnole à laquelle s'est ajoutée aussi la revalorisation de l'euro tout au long de l'année.

Les comptes des Administrations Publiques sur lesquelles il y a encore absence d'information ponctuelle et complète, surtout des Administrations territoriales ont été fermés en 2004 avec un déficit budgétaire du 0,3 pour 100 du PIB qui contraste avec le superavit du 0,3 pour 100 enregistré en 2003. Sur ce résultat pèsent une série d'opérations ponctuelles et en particulier l'assomption de la part de l'Etat de la dette historique de RENFE qui représentait le 0,7 pour 100 du PIB.

En 2004, les réformes tributaires ont été rares en partie à cause de la suppression de la nommée Loi d'Accompagnement des Budgets. Cependant, l'approbation en février 2005 du Plan de Prévention du Fraude Fiscal a été importante. Il s'oriente prioritairement vers les conduites les plus reprochables et les secteurs où le risque de fraude est plus grand et il donne une importance particulière aux actions de prévention.

Quant aux actions structurelles, le Gouvernement a exprimé le besoin de concevoir un ensemble de mesures de caractère structurel pour «assurer pour l'économie espagnole un patron de croissance équilibré et durable» en essayant de «combiner la croissance de l'emploi et l'expansion de la productivité». La faible productivité, ainsi que les problèmes persistants de compétitivité de l'économie espagnole, ont conduit le Gouvernement à présenter en février 2005, le nommé *Plan de Dynamisation*.

De fait avant la révision méthodologique, la productivité a ralenti en 2004 et cette circonstance, ainsi que sa faible croissance pen-

dant les dernières années, sont inquiétantes. La moyenne de croissance de la productivité apparente du facteur travail des dix dernières années en Espagne se situe autour du 0,7 pour 100 tandis que celle des Quinze a grandi jusqu'au 1,0 pour 100. Ce différentiel a ouvert encore plus la faille existante entre l'Espagne et l'Union Européenne.

L'encouragement nécessaire de la productivité, ainsi que d'autres engagements tels que l'apport de plus de transparence aux comptes publics, la stabilité budgétaire et le renforcement de la cohésion sociale se sont reflétés dans le Budget Général de l'Etat pour 2005.

L'objectif final, réferendé par la Déclaration pour le Dialogue Social souscrite en juillet 2004 par les interlocuteurs sociaux n'est autre que la modification du modèle de croissance basé excessivement sur la construction et la consommation privée et le passage à un autre modèle plus équilibré et appuyé en partie sur l'investissement en biens d'équipement, sur la force des exportations et sur l'essor donné aux investissements en recherche, développement et innovation technologique. Dans ce sens, l'on peut espérer que la récupération de l'investissement en équipement vécue en 2004 se consolide et que les exportations se renforcent même si les espoirs de ce côté sont moins favorables à cause de la persistance du différentiel d'inflation qui répercuterait sur la compétitivité des exportations espagnoles à cause du ralentissement prévu pour 2005 de la croissance économique et à cause aussi de la force persistante de l'euro face au dollar.

COMMERCE ET PRODUCTION MONDIALE, 1995-2005

(Taux de variation interannuelle en volume)

Concepts	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (p)
Production mondiale	3,7	4,1	4,2	2,8	3,7	4,6	2,5	3,0	4,0	5,1	4,3
Pays avancés *	2,8	3,0	3,4	2,6	3,5	3,8	1,2	1,6	2,0	3,4	2,6
Pays en développement	6,1	5,6	5,3	3,0	4,0	5,8	4,2	4,7	6,4	7,2	6,3
Commerce mondial	8,8	7,0	10,5	4,6	5,8	12,4	0,2	3,3	4,9	9,9	7,4
Importation											
Pays avancés	8,8	6,3	9,4	5,9	8,1	11,7	-0,8	2,6	3,6	8,5	6,5
Pays en développement	19,5	10,8	11,8	0,1	0,3	15,2	3,4	6,1	8,9	15,5	12,0
Exportation											
Pays avancés	8,7	6,0	10,5	4,2	5,6	11,7	-0,7	2,2	2,8	8,1	5,9
Pays en développement	8,0	9,3	12,8	5,9	4,3	14,4	3,4	6,7	10,7	13,8	9,9

(p) Prévision.

* Depuis avril 1997, le FMI inclut dans les pays avancés la Corée du Sud, Hong Kong, Israël, Singapour et Taïwan qui étaient classés auparavant parmi les pays en développement.

 Source: FMI, *Perspectives de L'économie Mondiale*, avril 2005.

PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES DES ÉTATS MEMBRES ET DES ÉTATS CANDIDATS, 2003-2005

(Pourcentage)

Pays	Croissance du PIB			Taux d'inflation (1)			Augmentation de l'emploi			Déficit Public (2)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Allemagne	-0,1	1,6	0,8	1,0	1,8	1,3	-1,0	0,3	0,7	-3,8	-3,7	-3,3
Autriche	0,8	2,0	2,1	1,3	2,0	2,3	0,0	0,1	0,2	-1,1	-1,3	-2,0
Belgique	1,3	2,7	2,2	1,5	1,9	2,0	0,0	0,7	0,8	0,4	0,1	-0,2
Espagne	2,5	2,7	2,7	3,1	3,1	2,9	1,7	2,1	2,1	0,3	-0,3	0,0
Finlande	2,4	3,7	3,3	1,3	0,1	1,1	0,0	0,0	0,6	2,5	2,1	1,7
France	0,5	2,5	2,0	2,2	2,3	1,9	0,1	-0,2	0,5	-4,2	-3,7	-3,0
Grèce	4,7	4,2	2,9	3,4	3,0	3,2	1,4	2,8	0,6	-5,2	-6,1	-4,5
Hollande	-0,9	1,3	1,0	2,2	1,4	1,3	-1,0	-1,6	0,3	-3,2	-2,5	-2,0
Irlande	3,7	5,4	4,9	4,0	2,3	2,1	2,0	3,0	1,8	0,2	1,3	-0,6
Italie	0,3	1,2	1,2	2,8	2,3	2,0	0,4	0,8	0,4	-2,9	-3,0	-3,6
Luxembourg	2,9	4,2	3,8	2,5	3,2	3,1	1,8	2,4	2,6	0,5	-1,1	-1,5
Portugal	-1,1	1,0	1,1	3,3	2,5	2,3	-0,4	0,1	0,3	-2,9	-2,9	-4,9
Eurozone	0,6	2,0	1,6	2,1	2,1	1,9	0,2	0,6	0,7	-2,8	-2,7	-2,6
Danemark	0,4	2,0	2,3	2,0	0,9	1,4	-0,9	0,1	0,5	1,2	2,8	2,1
Royaume Uni	2,2	3,1	2,8	1,4	1,3	1,7	0,9	0,9	0,4	-3,4	-3,2	-3,0
Suède	1,5	3,5	3,0	2,3	1,0	0,4	-0,2	-0,4	0,5	0,2	1,4	0,8
UE-15	0,9	2,3	1,9	2,0	2,0	1,8	0,3	0,6	0,7	-2,8	-2,6	-2,5
Chypre	2,0	3,7	3,9	4,0	1,9	2,3	1,1	1,5	1,2	-6,3	-4,2	-2,9
Slovénie	4,5	5,5	4,9	8,5	7,4	3,7	1,8	0,3	0,6	-3,7	-3,3	-3,8
Estonie	2,5	4,6	3,7	5,7	3,6	2,6	-0,3	0,2	0,1	-2,0	-1,9	-2,2
Hongrie	5,1	6,2	6,0	1,4	3,0	3,3	0,8	0,2	0,6	3,1	1,8	0,9
Lettonie	3,0	4,0	3,9	4,7	6,8	3,8	1,3	-0,5	0,5	-6,2	-4,5	-3,9
Lituanie	7,5	8,5	7,2	2,9	6,2	5,0	1,7	1,0	0,8	-1,5	-0,8	-1,6
Malte	9,7	6,7	6,4	-1,1	1,1	2,9	2,3	-0,3	0,5	-1,9	-2,5	-2,4
Pologne	-1,8	1,5	1,7	1,9	2,7	2,4	-0,7	1,4	0,6	-10,5	-5,2	-3,9
Rép. Tchèque	3,8	5,3	4,4	0,7	3,6	2,1	-1,2	0,0	1,0	-4,5	-4,8	-4,4
Slovaquie	3,7	4,0	4,0	-0,1	2,6	1,9	-0,1	-0,5	-0,1	-11,7	-3,0	-4,5
UE-25	1,0	2,4	2,0	1,9	2,1	1,9	0,2	0,5	0,7	-2,9	-2,6	-2,6
Bulgarie	4,3	5,7	6,0	2,3	6,2	4,0	3,5	3,1	2,0	0,6	1,4	-0,5
Croatie	4,3	3,7	4,0	1,8	2,1	2,7	0,1	1,5	1,0	-6,3	-5,0	-4,4
Roumanie	5,2	8,3	5,5	15,3	11,9	8,2	-0,1	-0,1	-0,1	-2,0	-1,4	-2,4
Turquie	5,8	7,7	5,0	25,3	10,6	8,7	-1,0	2,0	2,0	-9,7	-3,9	-3,9

(1) Indice des prix à la consommation harmonisé ou IPC national en moyenne annuelle lorsque le premier n'est pas disponible.

(2) Capacité (+) besoin (-) de financement des Administrations Publiques en pourcentage du PIB.

Source: Commission Européenne, *Prévisions économiques de printemps*, 2005.

TABLEAU MACROÉCONOMIQUE, 2001-2004

(Taux de variation interannuelle)

Concepts	2001	2002	2003	2004(e)
PIB et agrégés (1)				
Produit Intérieur Brut	2,8	2,2	2,5	2,7
Consommation privée nationale	2,8	2,9	2,9	3,5
Consommation publique	3,5	4,1	3,9	4,9
Formation brute de capital fixe	3,0	1,7	3,2	4,6
Biens d'équipement	-1,2	-5,4	1,0	5,8
Construction	5,3	5,2	4,3	4,4
Demande interne (2)	3,0	2,8	3,3	4,4
Exportation de biens et services	3,6	1,2	2,6	4,5
Importation de biens et services	3,9	3,1	4,8	9,0
<i>Pro memoria</i>				
PIB a p. constantes (base 1995) (millions d'euros)	544.496	556.652	570.556	585.876
PIB a p. courants (millions d'euros)	653.928	698.588	744.756	798.672
Prix et coûts				
Déflacteur du PIB	4,2	4,5	4,0	4,4
Prix de consommation (décembre)	2,7	4,0	2,6	3,2
Coût professionnel unitaire nominal	—	3,4	3,5	3,4
Marché du travail (3)				
Variation de l'emploi	2,4	1,5	1,8	2,1
Taux de chômage	10,5	11,4	11,3	10,8
Secteur extérieur (solde en % du PIB)				
Commercial	-5,6	-5,0	-5,1	-6,5
Compte courant	-2,8	-2,4	-2,8	-5,0
Compte courant et de capital	-2,0	-1,3	-1,6	-3,9
Besoin de financement AP (en % PIB)				
Administrations publiques	-0,4	-0,1	0,3	-0,3
Administration centrale (Etat et organismes)	-0,6	-0,5	-0,3	-1,3
Sécurité Sociale	0,8	0,9	1,1	1,0
Administrations territoriales	-0,5	-0,4	-0,4	0,0

(e) Estimations.

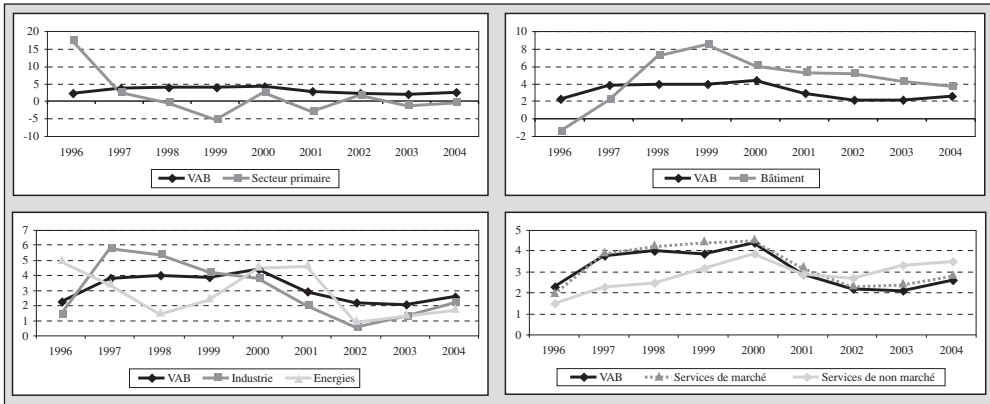
(1) Année base 1995. Le 19 mai 2005, le INE, l'Institut National de Statistique, a présenté les estimations du PIB sur la nouvelle base 2000, en offrant une croissance du PIB pour 2004 du 3,1 pour 100 et une composition structurelle des agrégés du PIB différente.

(2) Apport à la croissance.

(3) Pour maintenir la cohérence avec le reste des macromagnitudes, cette information vient de l'enquête de Population Active élaborée par l'INE avant le changement méthodologique réalisé en 2005.

Sources: INE et Ministère d'Economie et Finances, Synthèse d'Indicateurs.

VALEUR AJOUTÉE BRUTE PAR SECTEURS, 1996-2004
(Taux de variation interannuelle)



Source: INE, *Comptabilité Nationale Trimestrielle d'Espagne*.

RÉMUNÉRATION PAR SALARIÉ, PRODUCTIVITÉ ET COÛT PROFESSIONNEL UNITAIRE PAR SECTEURS EN 2004
(Euros et taux de variation interannuelle)

Secteurs	A. Rémunération par salarié		B. Productivité (1)		Coût professionnel unitaire		Coût professionnel unitaire réel (2)	
	Euros	Var. %	Euros	Var. %	A/B %	Var. %	A/B %	Var. %
Agriculture et pêche	11.050,0	2,3	22.617,3	1,6	48,9	0,7	46,7	-3,7
Energétique	46.480,5	5,3	185.820,9	3,4	25,0	1,8	23,9	-2,6
Industriel	29.124,3	3,7	35.135,0	3,0	82,9	0,6	79,3	-3,8
Bâtiment	25.226,8	4,3	24.721,5	-0,2	102,0	4,5	97,7	0,1
Services	27.797,9	4,3	30.648,7	-0,2	90,7	4,5	86,9	0,1
De marché	28.302,3	2,9	34.109,5	-1,5	83,0	4,5	79,5	0,1
De non marché	26.938,8	6,6	23.038,6	2,7	116,9	3,7	112,0	-0,7
Total	27.376,7	4,0	34.468,8	0,6	79,4	3,4	76,0	-0,9

(1) La productivité apparente du travail est le quotient entre le PIB réel à des prix de marché et le nombre d'occupés.

Avec la nouvelle base 2000, la productivité apparente du facteur travail grandit moins que dans la base antérieure, un 0,4 pour 100. Ce résultat uni à moins de croissance de la rémunération par salarié, selon ces nouvelles estimations, offre une croissance du coût professionnel inférieur à celui de la base 1995.

(2) Le coût professionnel unitaire réel est le résultat de décompter du coût professionnel unitaire l'effet de la croissance des prix, mesuré à travers le déflateur du PIB qui en 2004 est monté au 4,4 pour 100.

Source: INE, *Comptabilité Nationale Trimestrielle d'Espagne*.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE II: MARCHÉ DU TRAVAIL, POLITIQUES D'EMPLOI ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

1. PANORAMA DE L'EMPLOI

La dernière réforme de l'Enquête sur la Population Active (EPA) a représenté un changement très important de la vision du marché du travail espagnol à partir d'une des principales sources pour son étude. La révision donne pour 2004 près de 18 millions d'actifs occupés et plus de 2,2 millions de chômeurs, c'est à dire 8.555.000 occupés et 140.000 chômeurs de plus que dans les données d'origine. Tous sont étrangers. L'examen de certains résultats après le changement indique que les nouvelles données pour 2004 sont certainement plus proches de la réalité mais qu'une étude approfondie s'impose qui comparerait l'information des différentes sources pour séparer avec précision les effets du changement statistique pendant la période 1996-2004.

Selon la nouvelle EPA, le taux d'emploi en 2004 a dépassé pour la première fois le 50 pour 100, avec une croissance de 1,1 point sur celui de l'année antérieure. Le taux de chômage a diminué 0,5 point, jusqu'au 11 pour 100, alors que les deux années antérieures il n'y avait eu aucune réduction. Les plus grandes croissances en taux d'emploi ont été enregistrées en Aragón, La Rioja et Madrid. Ces deux dernières sont les plus remarquables peut-être parce qu'elles ont accompagné une croissance de la population totale plus

importante que celle du total espagnol. Murcie, L'Andalousie et la Communauté Valencienne ont grandi au dessus de la moyenne mais par contre Les Asturies, la Galice et le Pays basque se sont maintenus franchement au dessous de la moyenne. Concernant le chômage, des descentes ont été enregistrées dans trois Communautés. En Andalousie surtout, le taux de chômage a été de 1,5 point plus bas qu'en 2003 et pour la première fois cette communauté n'occupe pas la pire position en taux de chômage.

Le changement dans l'EPA a affecté différemment les chiffres d'emploi des secteurs pendant les quatre dernières années. Dans le secteur bâtiment et le secteur services cela s'est traduit par une croissance beaucoup plus durable. Mais dans l'industrie cela a représenté un changement de signe: le passage de la perte de près de 70.000 actifs entre 2001 et 2004 à un solde positif de 30.000 emplois pendant cette même période. Si l'on en croit les nouveaux chiffres, l'industrie a fermé l'année 2004 avec une certaine récupération après cinq trimestres de pertes continues d'emploi. Ce résultat, avec la poussée nouvelle de l'emploi dans le bâtiment pendant les deux derniers trimestres ont permis l'amélioration du total de l'occupation à la fin 2004, exception faite du rythme inférieur de création d'emploi dans le secteur services où l'année a terminé avec une croissance interannuelle sensiblement plus faible.

Si nous prenons en compte la série révisée, il est probable que l'évolution des secteurs pendant la période 1996-2004 réponde en partie à des facteurs différents du propre comportement de l'emploi. L'adoption d'une perspective temporaire plus large indique que l'industrie traverse une étape prolongée d'immobilisme de son volume d'emploi, en contraste clair non seulement avec le secteur services mais aussi avec celui de la construction qui contribue de façon importante au rythme total de la création d'emploi et qui présente plus de poids sur le total de l'occupation en Espagne que dans l'Union Européenne.

L'augmentation en 2004 du taux d'emploi s'est montré de nouveau plus forte dans le cas des femmes (38,4 pour 100, 1,6 point de plus qu'en 2003); le taux masculin a grandi par contre de 0,5 point jusqu'au 62,5 pour 100. La distance entre les deux sexes dans cet indicateur est encore très grande mais l'occupation féminine qui monte pendant les quatre dernières années a permis de réduire cette distance d'une manière

appréciable. Ainsi, même si le taux d'emploi des femmes en Espagne continue à être un des plus bas de l'Union Européenne, la progression croissante des dernières années a été plus que notable en particulier dans les groupes d'âge compris entre les 25 et les 49 ans.

Dans le chômage la réduction de la distance par genre ne s'apprécie pas aussi clairement pendant ces huit années. En 2004, le taux de chômage masculin a été de 8,2 pour 100 et le féminin d'un 15 pour 100. Le chômage féminin qui continue d'être un des plus élevés de l'Union, est plus haut que le masculin à n'importe quel âge en Espagne et la distance est nettement plus grande entre les jeunes. La création d'emploi ces dernières années bénéficie relativement plus les femmes mais pas assez pour absorber leur rythme d'incorporation au marché du travail. Ainsi, le problème du chômage se concentre progressivement entre les femmes et les jeunes.

L'immigration a contribué à l'augmentation continue du taux d'emploi des femmes d'âge moyen. En 2004, presque un 35 pour 100 de la croissance du chiffre de femmes occupées à ces âges s'explique par le chiffre correspondant aux étrangères non communautaires. Dans le cas des hommes, cette contribution s'est chiffré à presque 79 pour 100. L'immigration a aussi eu son rôle dans l'évolution du chômage, surtout ces deux dernières années et elle s'est traduite par une augmentation du nombre de personnes au chômage. Il est très probable que ces impacts soient plus importants dans le futur et non seulement en termes de quantité. Pendant les quatre dernières années, la présence d'étrangers non communautaires dans le total de l'emploi a plus que doublé et a atteint en 2004 un 7,9 pour 100 sur le total des hommes et un 8,3 pour 100 sur celui des femmes.

L'emploi salarié a grandi en 2004, conformément à la EPA révisée, de plus de 593.000 personnes, un 4,2 pour 100. Pour la première fois pendant les cinq dernières années il y a eu une augmentation appréciable (84.000 personnes) dans l'emploi non salarié.

Parmi les salariés, l'emploi sous contrat indéfini a augmenté de 306.000 personnes, un 3,2 pour 100 et l'emploi temporaire de 286.000, un 6,4 pour 100. Avec cela, la proportion de salariés avec un contrat temporaire a augmenté de 0,7 points en 2004 jusqu'au 32,5 pour 100. Parmi les hommes, l'emploi à durée indéterminée a beaucoup moins grandi que l'année antérieure et l'emploi tempo-

raire a augmenté de sorte que le taux de temporalité a augmenté de 0,7 points jusqu'au 30,6 pour 100. Parmi les femmes il y a eu une chute moins prononcée dans la croissance de l'emploi à durée indéterminée et le taux de temporalité s'est situé à un 35,2 pour 100, 0,6 points au dessus du chiffre correspondant à 2003.

En marge de l'obstacle absolument pas dédaignable qu'a supposé le mauvais comportement du secteur public pour une réduction plus importante du taux de temporalité total et même en laissant de côté le mauvais résultat de 2004, il semble évident que les politiques adoptées jusqu'à maintenant ont eu un effet clair mais insuffisant sur la réduction de la temporalité dans le secteur privé: du 39,5 pour 100 en 1996 au 34,7 pour 100 en 2004. Par ailleurs, comme il a été déjà dit dans l'édition précédente de ce Mémoire, certains résultats d'études de la Commission Européenne indiquent que ces politiques ont réussi à réduire la persistance de la temporalité.

Les accords interconfédéraux recueillent l'objectif de la stabilité de l'emploi et proposent une série de lignes d'intervention pour encourager le rôle de la négociation collective en la matière. Entre elles, à une bonne place, figure le besoin d'encourager le travail stable pour conjuguer la stabilité dans l'emploi et les nécessités de production des entreprises. En outre, s'il offre des conditions professionnelles adéquates, le travail à temps partiel peut être une option utile pour aborder la conciliation de la vie professionnelle et la vie de famille. Malgré cela, force est de répéter que sa promotion effective est encore à faire pour trois motifs: la faible fréquence qu'il présente par comparaison avec l'ensemble de l'Union Européenne; la temporalité élevée à laquelle il est associé; le degré plus faible de volontariété que semble avoir en Espagne ce type de journée pour ceux qui l'appliquent.

L'explication peut résider en partie dans le faible développement de certains secteurs en Espagne, comme celui de la Santé et des services sociaux qui regroupe dans l'Union Européenne un volume de travail important à temps partiel. Parmi d'autres facteurs à considérer figureraient aussi la structure horaire de la prestation professionnelle, les taux d'activité mineurs des femmes et des jeunes ou les exigences requises pour l'accès aux prestations sociales. L'objectif serait d'agir plus sur ces éléments que sur l'embauche.

Le panorama de l'emploi en Espagne est complété par l'information sur l'ensemble de mouvements d'entrée et de sortie (flux) qui se produisent continuellement dans le marché du travail et par deux aspects clés dans ces flux: l'embauche qui est en outre un des principaux instruments de la politique d'emploi espagnole et les licenciements.

En 2004, 15,7 millions de nouveaux contrats de travail ont été enregistrés, 1,6 millions de plus qu'en 2003. Cette forte augmentation dépasse les résultats de 1994-2000 les plus élevés jusqu'à maintenant qui avaient donné une moyenne accumulative annuelle de 1,2 millions de contrats. Les trois figures les plus importantes de l'embauche temporaire: travail ou service, éventualité et intérim, ont accumulé 14,4 millions de contrats, 1,5 millions de plus qu'en 2003 ce qui représente une augmentation du 12,1 pour 100. L'embauche à durée indéterminée a grandi pour la première fois pendant les trois dernières années. Elle a donné la plus grande croissance relative, un 12,6 pour 100 et a apporté près de 800.000 nouveaux contrats au total de l'année 2004. A leur tour, les conversions de contrats temporaires en contrats à durée indéterminée ont atteint le nombre de 613.000, un 11 pour 100 de plus qu'en 2003.

L'étude des licenciements est conditionnée par la carence de données sans controverses pour traiter leur évolution et pour comparer les coûts associés à chaque formule de licenciement et à leur fréquence. Les différentes sources statistiques présentent une différence notable: les enregistrements initiaux à l'allocation chômage en 2004 indiquent plus de 418.000 personnes, face aux presque 236.000 que montre l'ajout de cas résolus par licenciement, de conciliations et d'expédients autorisés d'extinction dans les statistiques correspondantes. Ces désaccords renforcent l'idée du besoin de disposer d'une source claire et précise pour entreprendre l'étude des licenciements en Espagne.

Les signataires de la Déclaration pour le Dialogue Social de juillet 2004 ont renforcé la valeur de la Stratégie Européenne pour l'Emploi qu'ils ont considéré un élément central pour la croissance économique, le développement et la compétitivité.

Pendant la période 2000-2004, le différentiel inférieur par rapport à la moyenne de l'Union est visible sur beaucoup d'indicateurs. Il

indique en outre une avance relative en Espagne vers les Objectifs de la Stratégie. Mais le meilleur comportement du marché du travail espagnol a répondu, essentiellement, à une croissance économique supérieure à la moyenne de l'Union et à une élasticité emploi -PIB plus élevée aussi. En échange, la composition de la croissance économique indique un effort d'investissement mineur, une très basse dédication à la dépense en recherche et développement technologique et une augmentation de l'intensité énergétique qui rend plus vulnérable l'économie sur une scène d'augmentation soutenue dans les prix des *inputs* énergétiques.

Sur cette ligne de croissance pèsent en outre deux éléments inquiétants: la dispersion élevée des indices d'emploi régionaux et la chute dans l'indicateur du niveau de formation de la population jeune qui, selon les dernières données disponibles, se situe en Espagne à plus de 14 points au dessous de la UE-25. Ces circonstances indiquent que même si le bilan quantitatif du marché du travail est positif, il y a une marge ample d'amélioration.

2. POLITIQUES ACTIVES D'EMPLOI

Les objectifs du Plan National pour l'Emploi 2004 marquent un taux d'emploi entre 16 et 64 ans du 61,1 pour 100; un taux d'emploi féminin du 48,5 pour 100; et un taux d'emploi pour les personnes de 55 à 64 ans du 41,7 pour 100. Pour ce faire, les politiques d'emploi doivent s'occuper de priorités telles que l'augmentation du niveau d'emploi et la diminution de la temporalité ou la réduction des distances existantes dans la situation professionnelle en Espagne par rapport aux hommes.

Indépendamment des considérations particulières à chacune des directives d'emploi de ce Plan, les agents sociaux, de manière générale, ont évalué positivement les progrès en quantification de certains objectifs prioritaires, comme c'est le cas pour l'éducation. De même'ils ont insisté sur leur caractère transitoire car ils ne reflétaient pas les innovations substantives ou de futur qui peuvent émaner des négociations qu'abordent les interlocuteurs sociaux dans le cadre de la Déclaration pour le Dialogue Social de juillet 2004. Par ailleurs, il existe un ample consensus sur l'opportunité de définir une méthode de travail stable, régulière et ordonnée par thèmes qui permette de

faire un suivi des processus d'élaboration, d'exécution et d'évaluation de ces politiques.

Les Communautés Autonomes comptent à leur tour sur de multiples actions propres concernant la prévention, l'activation, la formation, la réduction de différences et l'encouragement de l'emploi qui répondent à l'application de l'ensemble de mesures d'emploi prévues au Plan National d'Action pour l'Emploi (PNAE 2004) ou au développement de leurs propres compétences. Mais les résultats du marché du travail par Communautés Autonomes montrent encore de grandes différences même si l'analyse des programmes de prévention-activation dans leur ensemble a permis d'identifier un certain effet compensateur sur les territoires avec des niveaux de revenu *per capita* plus bas et des niveaux de chômage plus élevés.

Malgré l'importance que l'apprentissage permanent représente pour l'emploi, clairement exprimée dans la Stratégie de Lisbonne, l'Espagne est encore loin de contribuer à atteindre le niveau de référence qui consiste en augmenter au 12,5 pour 100 l'indice de participation des adultes à la formation continue dans l'ensemble de l'Union.

Après la signature des III ANFC (Accord National de Formation Continue) une série de faits se sont produits qui ont obligé à développer une nouvelle réglementation du sous-système de formation professionnelle continue déjà en 2003. La contestation dont est objet ce nouveau modèle et le désaccord manifesté par certaines Communautés Autonomes par rapport à la territorialisation des fonds, a motivé que la Table de Dialogue Social sur la formation continue ait accordé de poursuivre en 2005 l'analyse de la proposition de transformer les sous-systèmes de formation continue et occupationnelle en un seul système « de formation pour l'emploi ».

L'insertion des élèves de formation professionnelle (FPO) s'est améliorée en 2004. Elle a vécu sa seconde année d'amélioration après trois années d'empirement. Cette augmentation se doit essentiellement à l'amélioration de l'insertion des femmes même si la différence entre les genres continue d'être plus favorable aux hommes. Par ailleurs, l'évaluation de ce type de programmes (y compris FPO, les Ecoles ateliers et les Casas de Oficio) indique que leurs résultats sont parmi les meilleurs même s'ils sont à une certaine distance de ceux destinés à encourager la stabilité dans l'emploi. Les programmes de FPO sont

en avant parce qu'ils génèrent des différences positives plus importantes dans l'évolution professionnelle postérieure de leurs participants.

La culmination du processus de transfert des compétences vers des services publics d'emploi aux Communautés Autonomes avait conditionné la carence d'information claire et complète pour analyser le degré d'efficacité de ces services qui concentrent le gros des politiques actives d'emploi. C'est pourquoi il est très intéressant de faire état, même s'il elle a eu déjà lieu en 2005, de la mise en marche du Système d'Information des Services Publics d'Emploi (SISPE). Ce système constitue un instrument nécessaire qui peut assurer une gestion plus efficace du marché du travail et des politiques d'emploi en Espagne et garantir les droits des chômeurs.

3. DIALOGUE SOCIAL ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le dialogue social en Europe s'est déroulé en 2004 dans un contexte marqué par des événements politiques tels que l'élargissement de l'Union Européenne et l'approbation du Traité Constitutionnel. Mais, surtout, il a été de nouveau conditionné par l'évolution économique et de l'emploi, encore loin des Objectifs de la Stratégie de Lisbonne. Avec le regard posé sur le besoin d'appliquer ces objectifs, l'accent a été mis encore plus sur le rôle premier que doivent avoir les organisations européennes de travailleurs et de chefs d'entreprises à la recherche de solutions concertées.

Dans ce contexte, deux réunions se sont tenues du Sommet Social Tripartite pour la Croissance et l'Emploi qui constitue le cadre permanent de concertation entre le Conseil et les organisations syndicales et entrepreneuriales les plus représentatives. Les interlocuteurs sociaux européens ont offert les résultats du travail réalisé conjointement, travail qu'ils réalisent depuis 2002 sur des thèmes prioritaires tels que le développement des compétences et les qualifications tout au long de la vie, pour lesquelles ils ont mis en marche une vaste série d'initiatives de secteur, branche et entreprise, dans l'ensemble des Etats afin de promouvoir la formation et la capacité d'adaptation permanente des qualifications professionnelles aux changements. Il s'agit d'un apport important, à partir du dialogue et de la collaboration dans des domaines de convergence d'intérêts

récioproques, aux objectifs de compétitivité et emploi inscrits dans la Stratégie de Lisbonne. La Commission Européenne a aussi établi un bilan des résultats du dialogue social bipartite pendant les dernières années. Elle y met en évidence un progrès important et davantage d'autonomie même si elle lance un appel pour améliorer les mécanismes d'application des textes accordés.

Un nouveau pas de l'avant dans le développement du dialogue bipartite et autonome européen a découlé de la signature de l'Accord Cadre sur le Stress au Travail avec l'objectif de proportionner aux chefs d'entreprise un cadre pour identifier et prévenir ou gérer, les problèmes de stress au travail.

Dans le domaine des consultations aux interlocuteurs sociaux européens, figurent en bonne place en 2004 les consultations réalisées sur une possible révision de la Directive sur le temps de travail et de la Directive sur les Comités d'Entreprise Européens.

En Espagne, la signature de la Déclaration pour le Dialogue Social 2004: «Compétitivité, emploi stable et cohésion sociale» a situé le dialogue social comme priorité pour la législature et a établi l'engagement du Gouvernement à ne pas réaliser de réformes du marché du travail et des relations professionnelles sans compter sur le consensus des agents sociaux. La principale nouveauté de cette étape réside dans la méthode de travail adoptée, au moyen de la concrétisation, au début de la législature, sur un document unitaire, des intentions et des engagements pour avancer dans la solution concertée des problèmes. Elle se base sur l'obtention d'un modèle de croissance économique équilibré et durable naissant de l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de l'augmentation de la productivité, pour plus d'emploi de qualité.

La méthode, les objectifs et la stratégie adoptés, font de cette étape un programme ambitieux de réformes accordées pour les années à venir. Cependant, leur mise en marche a déjà porté ses fruits visibles dans les premiers résultats. Un des plus significatifs est en relation avec le développement et l'application des aspects professionnels et du marché du travail de la Loi Organique 4/2000, sur les Droits et les libertés des étrangers en Espagne.

Le Gouvernement et les agents sociaux ont atteint aussi un accord pour réintroduire la base légale qui donnera une pleine sécurité juridique à la possibilité de pacter lors des conventions collectives des clauses de retraite pour des raisons d'emploi, après la dérogation de la dixième disposition additionnelle du Statut des Travailleurs. De même, un accord a été signé pour développer le procédé d'élargissement des conventions collectives de l'article 92.2 du Statut des Travailleurs.

Dans le domaine du dialogue social et de la concertation bipartites il faut signaler pour son importance, la signature, déjà en 2005, de l'Accord Interconfédéral pour la Négociation Collective (ANC). La prorogation de l'Accord antérieur, de 2003, a maintenu en vigueur pour 2004 ses recommandations en matière de salaire, d'emploi, de flexibilité interne et de qualification professionnelle, égalité de traitement dans l'emploi, égalité de chances entre hommes et femmes, télétravail, sécurité et santé au poste de travail et procédé négociateur. Le nouvel ANC 2005 approfondit dans l'objectif stratégique d'encourager une croissance durable à partir d'un système de production plus compétitif et innovateur et à partir de davantage de définition de la relation entre flexibilité et sécurité dans l'emploi.

Un autre résultat d'importance et à signaler du dialogue social bipartite en 2004 est la signature, au mois de décembre du III Accord sur la Solution Extrajudiciaire de Conflits (ASEC). En plus de refondre l'accord antérieur et son règlement d'application, il a introduit diverses améliorations qui devront encourager ou éclaircir l'utilisation des procédés prévus, en particulier face à un type de dispute collective.

Lancées depuis les ANC et, plus récemment, par la signature d'un accord cadre de collaboration entre le Ministère de l'Industrie et les organisations syndicales et entrepreneuriales les plus représentatives au niveau de l'état, les initiatives de création d'observatoires industriels sectoriels prennent corps comme un nouvel instrument pour l'analyse en commun et l'interlocution entre les organisations d'entrepreneurs et les travailleurs.

Le 31 mars 2005, 4.647 conventions collectives étaient enregistrées avec prise d'effet économique en 2004. Elles touchaient 1.051.000 entreprises et 8.745.700 travailleurs. Pendant la période 1997-2004

l'on apprécie une augmentation continue tant des conventions que des travailleurs affectés pendant les années où le registre statistique a déjà été fermé ce qui établirait une connexion avec la signature de nouvelles conventions et avec l'augmentation de l'emploi. Si nous prenons en compte les limitations de la Statistique des Conventions Collectives, la couverture de la négociation collective peut s'estimer entre le 80 et le 85 pour 100 de la population salariée en Espagne.

La structure de la négociation collective se maintient sur la base de conventions d'entreprises et de conventions de secteurs de domaine provincial. Il convient cependant de signaler que la méthodologie de la statistique renforce l'importance de la convention provinciale dans ses données. En 2004, 74 pour 100 des conventions ont été des conventions d'entreprises qui ont affecté le 10,2 pour 100 des travailleurs et le 26 pour 100 ont été de niveau supraentrepreneurial, affectant le 89,8 pour 100 des travailleurs.

Les syndicats les plus représentatifs au niveau étatique ont été présents dans la plupart des tables de négociation qui ont signé ou révisé leurs conventions pendant 2004: le 31 décembre 2004, CCOO et UGT ont participé au 65,4 pour 100 des Tables de négociation qui affectaient le 97 pour 100 des travailleurs avec une convention collective enregistrée le 31 décembre de cette année.

Depuis la signature de l'ANC 2002, les augmentations salariales accordées en convention ont légèrement descendu. En 2004, la moyenne s'est située à un 3,6 pour 100. Les augmentations dans les conventions signées ont été supérieures à celles des conventions révisées même si la différence, une fois appliquées les clauses de sauvegarde, n'atteint pas un dixième. En outre, répondant au domaine fonctionnel des conventions, avec caractère général, on maintient la tendance des dernières années qui avec des augmentations des conventions de secteurs supérieures à celles des conventions d'entreprise de même que dans ces conventions l'augmentation salariale des conventions nationales est traditionnellement inférieure à celle des conventions de domaine provincial ou autonome.

Le modèle salarial majoritaire consiste en des tableaux de salaires liés à la classification professionnelle, face au modèle de masse salariale brute. Concernant le calcul, le plus fréquent est celui de salaire par unité de temps même si l'on observe une lente augmentation des

conventions qui font référence à de nouveaux modèles d'organisation basés sur le rendement du travailleur.

Le nombre de conventions qui établissent des compléments salariaux liés à la productivité en 2004 est relativement faible, 23,8 pour 100 et les plus fréquents sont ceux des conventions d'entreprise, 30,8 pour 100 que ceux d'un autre domaine, 13,2 pour 100. Parmi les conventions analysées qui contiennent des clauses de rétribution par objectifs, les plus fréquentes sont: celles basées sur la productivité individuelle de chaque travailleur; celles qui relient ces compléments aux résultats globaux de l'entreprise et celles basées sur la productivité de sections ou de collectifs concrets de l'entreprise.

La journée moyenne accordée en 2004 a été de 1.757,9 heures/an, 5,1 heures/an de plus que celle accordée en 2003. C'est la première augmentation depuis 1997, reflétée autant dans les conventions d'entreprise que dans celles d'autres domaines mais en bonne partie cela est dû au retard dans la négociation des conventions dans les deux branches d'activité qui présentent le moins de journée par an: «éducation» et «administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire». Il est donc prévisible que au fur et à mesure de la signature des conventions de ces branches il y ait une réduction de la moyenne de journée annuelle accordée dans le total de la négociation collective de 2004.

Un des contenus les plus importants de l'aménagement qualitatif du temps de travail est la façon de calculer la journée de travail. La majorité des conventions enregistrées en 2004 choisit d'annualiser le calcul de la journée de travail. Il faut aussi citer la croissance qui est enregistrée ces années dans la réglementation de la distribution irrégulière de la journée en particulier de la négociation de couverture étatique. Les heures supplémentaires sont présentes dans les trois quarts des conventions qui affectent la même proportion de travailleurs; dans la majorité des cas il s'agit de clauses de compensation économique, d'une valeur supérieure à l'heure ordinaire.

L'emploi a fait l'objet de considérations importantes et de recommandations dans les ANC. Cependant, ces recommandations n'ont pas été assez appliquées à la négociation collective. Les conventions qui incluent ce type de clauses sont à peine passées du 42,8 au 43,3 pour 100 pendant la période 2001-2004. Les clauses

traitant de la création de l'emploi pour mise en retraite partielle ont été les seules qui ont réellement augmenté pendant cette période. Ces clauses ont un caractère purement descriptif de la normative en vigueur dans les conventions sectorielles; les conventions d'entreprise, cependant, concrètent davantage en établissant dans la majorité des cas le pourcentage de réduction de journée et l'âge que doivent avoir les travailleurs pour pouvoir transformer leur journée de travail à temps complet en temps partiel.

Les clauses sur l'embauche présentent une tendance à la hausse. Elles étaient présentes dans un 36,8 pour 100 dans les conventions de l'année et elles sont passées au 40,4 pour 100 en 2004, plus utilisées dans les secteurs que dans le domaine de l'entreprise. Ce type de clauses s'occupe soit de l'identification des travaux ou tâches qui peuvent être réalisés par contrat pour œuvre ou service soit de l'élargissement des limites de durée prévues au Statut des Travailleurs pour le contrat éventuel ou encore de la réglementation du salaire dans les contrats en formation. Il faut aussi remarquer l'augmentation des clauses qui prévoient l'établissement d'une période d'essai spécifique, selon l'habilitation de l'article 14 du Statut des Travailleur.

La solution extrajudiciaire de conflits en Espagne présente un bilan positif. Depuis que le Service Interconfédéral de Médiation et d'Arbitrage (SIMA) avait commencé son activité en 1998 et jusqu'à 2004, il est intervenu dans plus de 900 conflits parmi lesquels ont primé ceux du domaine de l'entreprise et nés de controverses surgies de l'interprétation ou de l'application de normes et traités la plupart, à travers des procédés de médiation en atteignant l'accord pour un 30 pour 100 des expédients.

Comme le propre SIMA, les systèmes de solution autonome de conflit des Communautés Autonomes ont enregistré une activité importante en 2004. Cela confirmerait la consolidation de la confiance des agents économiques et sociaux dans ces organismes pour la résolution de leurs conflits collectifs et, dans certains cas, pour celle de conflits individuels.

En 2004, 637 grèves ont été enregistrées, un 5,5 pour 100 de moins qu'en 2003. Le nombre de travailleurs participants a diminué d'un 30 pour 100. La plupart de ces conflits sont dus à des causes dérivées de la négociation collective. L'augmentation importante du

nombre de journées non travaillées a eu son origine dans un seul conflit, en relation avec la convention sur l'agriculture de la province de Séville où l'on a comptabilisé le 75 pour 100 du total de journées non travaillées pour cause de grèves en Espagne cette année.

Les organes administratifs ont donné suite à 394.000 conciliations individuelles, un 13,5 pour 100 de moins qu'en 2003 et 73 conciliations collectives, des chiffres qui, dans leur ensemble, confirmeraient la tendance à une réduction progressive de la conflictivité traitée dans ces organismes, parallèle à l'augmentation successive des procédures suivies par devant les entités autonomes de solution extrajudiciaire de conflits. Concernant le type de résolution, il faut remarquer la diminution du nombre d'affaires solutionnées par arrangement des parties (un 47 pour 100, 8 points de moins qu'en 2003), ainsi que la diminution des conciliations collectives (un 11,2 pour 100, 2 points de moins qu'en 2003).

L'ordre juridictionnel social a résolu en 2004 un total de 278.265 affaires, ce qui signifie un 4,4 pour 100 de moins qu'en 2003. Dans la plupart des cas, environ le 70 pour 100, il s'agissait de conflits individuels. Plus d'un tiers des affaires a débouché sur sentence favorable, total ou partiellement, au travailleur, pourcentage pratiquement identique à celui du résultat de 2003.

4. PRÉVENTION DE RISQUES PROFESSIONNELS

Dans le domaine communautaire, 2004 était l'année à mi-parcours d'application de la nouvelle politique communautaire sur la santé et sécurité au travail 2002 en étroite relation qualitative des orientations sur l'emploi adoptées dans la Stratégie de Lisbonne. Il est intéressant de faire mention de quelques unes des initiatives adoptées. Certaines essaient de relever le défi de l'élargissement étant donné la pire situation des travailleurs des dix nouveaux pays de l'Union Européenne. D'autres concernent le secteur de la construction comme la campagne européenne d'inspection 2003-2004 ou encore la Déclaration de Bilbao, souscrite par les organisations du secteur les plus importantes dans l'Union Européenne. Il y a eu deux progrès pour ce qui est des normes, particulièrement importants: la Directive 2004/73/CE sur l'étiquetage de substances dangereuses et la Directive 2004/40CE sur l'exposition à des risques dérivés d'agents physiques (champs électromagnétiques), qui

fixe les valeurs limites d'exposition et les valeurs qui demandent une intervention. Très intéressantes aussi, les initiatives des interlocuteurs sociaux au niveau communautaire en matière de prévention de risques professionnels parmi lesquels il faut souligner l'adoption de l'Accord Cadre Européen sur le stress au travail.

Il y a eu aussi en Espagne quelques nouveautés quant aux normatives, telles que l'approbation du Royal Décret 171/2004, du 30 janvier qui développe l'article 24 de la Loi 31/1995, sur la Prévention de Risques Professionnels (LPRL), en matière de coordination d'activités entrepreneuriales ou la nouvelle réglementation du risque de chute de hauteur à travers le Décret Royal 2177/2004, du 12 novembre. L'application en Espagne de cette campagne européenne d'inspection dans la construction a eu une répercussion sur la campagne spécifique développée dans ce domaine par l'Inspection du Travail.

Certaines questions accordées dans le cadre de L'Accord de la Table de Dialogue Social en matière de Prévention de Risques au Travail de décembre 2003 sont en attente de développement, tels le développement du système *bonus-malus*, la modification du Règlement des Services de Prévention concernant les changements dans le système de production ou la révision du système d'information sur les maladies professionnelles. Après le changement de Gouvernement une série de points ont été fixés pour recommencer le dialogue en matière de risques professionnels et l'on a établi un programme et un calendrier concret d'initiatives à développer en 2005.

C'est la troisième année consécutive que diminue le chiffre d'accidents pendant la journée de travail avec un arrêt de travail comme conséquence (8,1 pour 100) et accidents mortels (7,6 pour 100). Cette évolution encourage à poursuivre les efforts de mise en place de la culture de prévention commencés avec la Loi 30/1995 et elle pourrait être en relation avec les améliorations dans l'organisation du système préventif que détecte la V Enquête Nationale de Conditions de Travail (ENCT). Cette enquête rapporte un maintien de la proportion de travailleurs qui se considèrent exposés à un risque d'accident (74 pour 100) par rapport à l'édition antérieure, en 1999. Mais ce pourcentage doit être interprété dans le contexte des résultats de l'activité de formation et de prévention déployée pendant ces dernières années. L'activité a amené une meilleure connaissance des conditions de travail liées à la sécurité et la santé de la part des

propres travailleurs. Ainsi, «l'excès de confiance ou d'habitude» continue à être la cause la plus citée par les travailleurs étant à l'origine des risques même si elle perd de la force dans les enquêtes successives laissant le pas à d'autres explications qui parlent de déficiences ou d'aspects de gestion plus concrète. Cela semble indiquer une plus grande prise de conscience des risques professionnels évitables quoique, objectivement, ces derniers ont diminué parallèlement au meilleur respect de la normative et à l'adoption de mesures de prévention spécifiques d'entreprises à chaque fois plus nombreuses.

L'on observe aussi des changements dans l'évolution d'autres variables liées aux conditions de travail depuis une perspective de prévention comme la diminution des travailleurs soumis à du bruit «très gênant»; l'augmentation de l'exposition à des substances nocives ou toxiques par inhalation ou manipulation; la diminution des horaires à coupures et l'augmentation corrélative de travail par roulements; la perception d'aspects inadéquats du design des postes de travail ou la proportion plus grande de travailleurs qui font référence à des gênes liées à des aspects psychosociaux, au rythme et à la charge mentale du travail.

POPULATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN ESPAGNE, 1996-2004
(Séries révisées. Valeurs moyennes annuelles)

Années	Population active			Population active occupée			Population en chômage			Activité (% population 16 ans et plus)	Emploi (% population 16 ans et plus)	Chômage (% population 16 ans et plus)
	Nombre Milliers	Variation annuelle		Nombre Milliers	Variation annuelle		Nombre Milliers	Variation annuelle				
		Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%			
1996	16.517,8			12.871,5			3.646,3			51,3	40,0	22,1
1997	16.809,7	291,3	1,8	13.345,6	474,1	3,7	3.464,1	-182,2	-5,0	51,6	41,0	20,6
1998	17.081,0	271,3	1,6	13.904,2	558,6	4,2	3.176,8	-287,3	-8,3	52,0	42,3	18,6
1999	17.412,1	331,1	1,9	14.689,8	785,7	5,7	2.722,2	-454,6	-14,3	52,5	44,3	15,6
2000	18.002,3	590,2	3,4	15.505,9	816,1	5,6	2.496,4	-225,9	-8,3	53,6	46,2	13,9
2001	18.050,7	48,4	0,3	16.146,3	640,4	4,1	1.904,4	-591,9	-23,7	53,0	47,4	10,6
2002	18.785,6	735,0	4,1	16.630,3	484,1	3,0	2.155,3	250,9	13,2	54,3	48,0	11,5
2003	19.538,2	752,5	4,0	17.296,0	665,6	4,0	2.242,2	86,9	4,0	55,5	49,1	11,5
2004	20.184,5	646,3	3,3	17.970,9	674,9	3,9	2.213,6	-28,6	-1,3	56,4	50,2	11,0

Source: INE, *Encuesta de Población Activa*, metodología 2005 [www.ine.es/mabase].

SALARIÉS PAR GENRE ET TYPE DE CONTRAT, 1998-2004

(Valeur moyenne annuelle et variation par rapport à l'année antérieure en milliers de personnes. Taux de temporalité en pourcentage de temporaires sur le total de salariés)

Sexe et type de contrat	Années						
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Les deux sexes							
Contrat à durée indéterminée	7.183,0	7.761,6	8.394,7	8.782,9	9.183,1	9.637,7	9.943,6
<i>Variation annuelle</i>		578,6	633,1	388,2	400,3	454,5	305,9
Contrat temporaire	3.540,6	3.799,3	3.983,5	4.166,6	4.288,8	4.489,7	4.777,3
<i>Variation annuelle</i>		258,7	184,2	183,1	122,2	201,0	287,5
Taux de temporalité	33,0	32,9	32,2	32,2	31,8	31,8	32,5
Hommes							
Contrat à durée indéterminée	4.634,2	4.954,7	5.279,6	5.504,3	5.721,6	5.925,8	6.038,1
<i>Variation annuelle</i>		320,6	324,9	224,8	217,3	204,2	112,3
Contrat temporaire	2.191,2	2.290,0	2.364,4	2.427,4	2.438,3	2.528,2	2.657,4
<i>Variation annuelle</i>		98,8	74,4	63,0	10,9	89,9	129,1
Taux de temporalité	32,1	31,6	30,9	30,6	29,9	29,9	30,6
Femmes							
Contrat à durée indéterminée	2.548,8	2.807,0	3.115,1	3.278,5	3.461,5	3.711,9	3.905,5
<i>Variation annuelle</i>		258,2	308,2	163,4	183,0	250,4	193,6
Contrat temporaire	1.349,5	1.509,3	1.619,1	1.739,2	1.850,5	1.961,5	2.119,9
<i>Variation annuelle</i>		159,9	109,8	120,1	111,3	111,1	158,4
Taux de temporalité	34,6	35,0	34,2	34,7	34,8	34,6	35,2

Source: INE, *Encuesta de Población Activa*, méthodologie 2005 [www.ine.es/inebase].

**TRAVAIL À TEMPS PARTIEL EN ESPAGNE ET EN EUROPE,
PAR GENRE, 2003-2004**

(Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel sur le total de l'emploi)

Genre et secteur		Années	
		2003	2004
Les deux genres	Espagne	8,2	8,6
	UE-25	17,0	17,7
	UE-15	18,6	19,3
	Eurozone	16,9	17,7
Hommes	Espagne	2,6	2,7
	UE-25	6,6	6,9
	UE-15	6,8	7,1
	Eurozone	5,8	6,2
Femmes	Espagne	17,1	17,9
	UE-25	30,4	31,3
	UE-15	34,0	35,0
	Eurozone	31,7	32,9

Source: Eurostat, «Labour market latest trends-2nd quarter 2004 data. Main results from the EU LFS». *Statistics in focus*, Theme 3-1/2005.

CONTRATS ENREGISTRÉS, 2001-2004

(Totaux annuels)

Contrats	2001	2002	2003	2004
A durée indéterminée ordinaire (Journée à temps plein)	318.478	294.974	278.636	326.917
Indéterminée encouragement à l'emploi (Journée à temps plein)	253.578	201.018	188.412	203.664
Indéterminé ordinaire/encouragement à l'emploi (Journée à temps partiel)	170.768	165.343	161.990	181.494
Stable intermittent	72.750	73.519	78.857	84.915
Un travail ou service déterminé*	5.036.781	5.058.733	5.323.303	6.057.836
Temporaire en fonction des aléas de production*	6.100.852	6.233.171	6.466.845	7.117.436
Intérim*	922.470	1.003.414	1.067.405	1.234.104
Contrat de stage*	75.762	78.195	76.471	85.845
Contrat de formation*	121.207	126.568	125.774	126.534
<i>Reste des modalités et autres contrats*</i>	<i>511.238</i>	<i>404.559</i>	<i>346.547</i>	<i>318.595</i>
Total contrats initiaux	13.583.884	13.639.494	14.114.240	15.737.340
Conversions en contrats à durée indéterminée	472.600	539.754	553.823	613.444
Total contrats enregistrés	14.056.484	14.179.248	14.668.063	16.350.784

* En journée plein temps ou partielle.

Source: INEM, *Estadística de Contratos Registrados*.

LICENCIEMENTS SELON SOURCES, 1998-2004

(Premières inscriptions aux prestations, Conditions administratives, Affaires judiciaires sociales et Procédures de licenciement collectif de personnel)

Licenciements selon sources	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
I. Inscriptions initiales de prestations							
Conciliations administratives	122.417	133.925	149.848	171.407	137.554	45.913	33.609
Sentence judiciaire	15.187	12.097	10.772	10.799	11.526	6.144	7.276
Conciliation Tribunal	5.783	5.186	5.024	5.647	5.656	2.949	3.273
Loi 45/2002					92.510	230.455	277.628
Autres (période à l'essai, causes objectives)	36.167	41.288	48.474	62.763	208.116	71.255	64.141
ERE d'extinction	34.088	27.178	30.937	34.136	39.446	39.729	32.089
2. Statistique de Médiation, arbitrage et conciliation							
Conciliations individuelles pour licenciement terminées par accord	146.235	162.079	180.295	215.335	187.156	95.408	68.166
Conciliations sans résultat d'accord	26.462	26.653	26.089	29.203	34.493	31.921	32.278
Essai de conciliations sans résultat	28.377	26.958	27.072	30.538	36.360	34.728	33.896
Autres	8.000	8.640	9.242	10.778	10.177	8.967	8.337
3. Statistique de procédures judiciaires sociales							
Procédures résolues par licenciements après sentence	23.278	21.531	22.036	23.890	27.120	27.926	30.054
Procédures résolues par conciliation	10.756	11.066	11.622	13.341	16.784	17.110	14.982
Procédures résolues par rejet	7.184	7.500	8.350	11.677	11.915	11.416	11.970
Procédures pour d'autres causes	3.964	3.275	3.225	4.129	5.252	7.812	5.614
4. Procédures de licenciement collectif de personnel							
Travailleurs affectés par des procédures de licenciement collectif autorisées	35.716	25.651	29.717	37.778	39.975	42.960	30.662
Total							
A. Statistiques MAC, AJS, ERE (2 à 4)	289.972	293.353	317.648	376.669	369.232	278.248	235.959
B. Inscriptions initiales de prestations (1)	213.642	219.674	245.055	284.752	494.808	396.445	418.016

Sources: 1998-2003: MTAS, *Anuario de Estadísticas Laborales*. 2004: premières inscriptions: Rapport de la Commission d'experts pour le Dialogue Social. Conciliations, Cas et Procédures: MTAS, *Boletín de Estadísticas Laborales*.

INDICATEURS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE D'EMPLOI EN ESPAGNE ET DANS L'UE, 2000-2004

Indicateurs	Espagne				Union Européenne 25				Différence Espagne - Union Européenne 25						
	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
	Emploi														
Taux d'emploi (% population de 16 à 64 ans)	56,0	57,5	58,4	59,6	60,7	62,3	62,8	62,8	63,0	63,0	-6,3	-5,3	-4,4	-3,4	-2,3
Taux d'emploi féminin (% femmes de 16 à 64 ans)	41,1	42,7	44,0	45,9	47,7	53,5	54,2	54,7	55,4	55,4	-12,4	-11,5	-10,7	-9,2	-7,7
Taux d'emploi âgés (% population de 16 à 64 ans)	36,9	39,1	39,8	40,8	41,1	36,4	37,1	38,4	40,1	40,7	0,5	2,0	1,4	0,7	0,4
Chômage															
Taux de chômage (% population active)	13,9	10,4	11,1	11,1	10,9	9,2	8,5	8,8	9,0	9,2	4,7	1,9	2,3	2,1	1,7
Taux de chômage femmes (% population active féminine)	20,4	15,1	16,3	15,8	15,2	10,7	9,7	9,8	9,9	10,1	9,7	5,4	6,5	5,9	5,1
Taux de chômage jeunes (% population active de 16 à 24 ans)	25,4	20,7	21,5	22,3	22,4	18,1	17,0	17,4	18,1	18,5	7,3	3,7	4,1	4,2	3,9
Ratio chômage jeunes (% population de 16 à 24 ans)	11,0	8,7	9,1	9,5	9,7	—	7,7	7,9	8,1	8,2	—	0,9	1,2	1,4	1,5
Chômage longue durée (% total des chômeurs)	42,5	36,9	34,3	33,9	33,4	—	—	44,0	44,7	44,2	—	—	-9,7	-10,8	-10,8
Croissance du PIB réel	4,4	2,8	2,2	2,5	2,7	3,6	1,7	1,1	0,9	2,4	0,8	1,1	1,1	1,6	0,3

Indicateurs	Espagne				UE 25 moyenne 3 meilleurs				Différence Espagne - UE 25 moyenne 3 meilleurs						
	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
	Emploi														
Taux d'emploi (% population de 16 à 64 ans)	56,0	57,5	58,4	59,6	60,7	73,5	74,8	75,0	74,2	73,8	-17,5	-17,3	-16,6	-14,6	-13,1
Taux d'emploi féminin (% femmes de 16 à 64 ans)	41,1	42,7	44,0	45,9	47,7	69,0	70,2	70,8	69,9	69,7	-27,9	-27,5	-26,8	-24,0	-22,0
Taux d'emploi âgés (% population de 16 à 64 ans)	36,9	39,1	39,8	40,8	41,1	56,7	58,3	59,6	61,6	62,3	-19,8	-19,2	-19,8	-20,8	-21,2
Chômage															
Taux de chômage (% population active)	13,9	10,4	11,1	11,1	10,9	2,7	2,4	2,8	3,8	4,5	11,2	8,0	8,3	7,3	6,4
Taux de chômage femmes (% population active féminine)	20,4	15,1	16,3	15,8	15,2	3,4	2,7	3,3	3,9	4,5	17,0	12,4	13,0	11,9	10,7
Taux de chômage jeunes (% population active de 16 à 24 ans)	25,4	20,7	21,5	22,3	22,4	5,4	5,3	5,7	6,9	8,0	20,0	15,4	15,8	15,4	14,4
Ratio chômage jeunes (% population de 16 à 24 ans)	11,0	8,7	9,1	9,5	9,7	3,1	3,0	3,3	3,6	3,7	7,9	5,7	5,8	5,9	6,0
Chômage longue durée (% total des chômeurs)	42,5	36,9	34,3	33,9	33,4	23,1	21,1	20,0	19,2	20,1	19,4	15,8	14,3	14,7	13,3
Croissance du PIB réel	4,4	2,8	2,2	2,5	2,7	8,9	6,9	6,8	7,4	7,1	-4,5	-4,1	-4,6	-4,9	-4,4

Source: Elaboration propre avec des données d'Eurostat: Labour Force Survey, seconds trimestres et PIB selon SEC 95 données annuelles.

CHÔMEURS FORMÉS ET EMBAUCHÉS, PAR GENRE, ÂGE ET NIVEAU ACADÉMIQUE, 2003-2004

Caractéristiques sociodémographiques	Insertion 2003			Insertion 2004		
	Formés en 2002	Embauchés 2003 (premier contrat)	Taux d'insertion	Formés 2003	Embauchés 2004 (premier contrat)	Taux d'insertion
Genre						
Homme	95.175	67.705	71,1	106.967	77.904	72,8
Femme	155.054	98.435	63,5	172.818	115.471	66,8
Age						
< 18 ans	9.388	5.649	60,2	11.670	7.626	65,4
18 à 24 ans	86.686	63.414	73,2	91.579	69.348	75,7
25 à 29 ans	63.221	46.946	74,3	68.101	52.455	77,0
30 à 39 ans	54.761	34.050	62,2	64.734	42.582	65,8
40 à 44 ans	16.328	8.541	52,3	19.726	11.169	56,6
> 44 ans	19.947	7.543	37,8	23.989	10.195	42,5
Niveau d'études						
Sans études	838	315	37,6	651	297	45,6
Etudes secondaires	2.354	1.098	46,6	2.379	1.208	50,8
Certificat de scolarisation	22.768	13.589	59,7	26.100	16.549	63,4
Formation professionnelle 1 ^{er} cycle	6.944	4.518	65,1	10.213	6.951	68,1
EGB/Enseignement secondaire						
Elémentaires/certificat scolaire	82.611	54.426	65,9	91.919	62.805	68,3
Formation professionnelle 2 ^{ème} cycle	27.542	20.590	74,8	35.219	27.002	76,7
BUP/Bachiller superior/Bac.	55.529	35.368	63,7	57.145	37.914	66,4
Diplôme d'études supérieures (BAC + 3)	22.995	16.573	72,1	24.371	17.849	73,2
Diplôme d'études supérieures (BAC+5)	28.750	19.666	68,4	31.800	22.799	71,7
Total	250.331	166.143	66,4	279.797	193.374	69,1

Source: Servicio Público de Empleo. Observatorio Ocupacional [Datawarehouse: marzo 2005].

CONVENTIONS COLLECTIVES ENREGISTRÉES, 1997-2004

(Nombre, entreprises et travailleurs)

Année	Conventions		Entreprises		Travailleurs	
	Nombre	Nombre	Nombre	Variation %	Nombre	Variation %
1997	5.040	0,2	1.018,3	-1,0	8.365,1	2,9
1998	5.091	1,0	1.077,6	5,8	8.750,6	4,6
1999	5.110	0,4	1.122,6	4,2	9.008,1	2,9
2000	5.252	2,8	1.198,3	6,7	9.230,4	2,5
2001	5.421	3,2	1.293,2	7,9	9.496,0	2,9
2002	5.462	0,8	1.302,3	0,7	9.696,5	2,1
2003 (1)	5.497	0,6	1.276,4	-2,0	9.966,7	2,8
2004 (1)	4.647	—	1.051,0	—	8.745,7	—

(1) Données provisoires au 31 mars 2005. Les données de 2003 sont presque définitives à la fin de la période d'enregistrement le 30 avril 2005.

Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos*.

AUGMENTATION SALARIALE SELON ACTUALITÉ DE LA CONVENTION

Type de convention	Augmentation salariale avant clause de sauvegarde	Augmentation salariale avant application de clause de sauvegarde
Total conventions	3,00	3,62
Conventions signées	3,10	3,68
Pour un an	3,27	4,04
D'une durée de plus d'un an	3,05	3,56
Révisions de conventions	2,94	3,59

Conventions enregistrés mars 2005.

Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos*.

JOURNÉE PACTÉE PAR TYPE DE CONVENTION ET ACTUALITÉ, 2004

Type de convention	Données à disposition le 31/3/05	Données à disposition le 31/12/04
	Tournée à mi-temps accordée	Tournée à mi-temps accordée
Total conventions	1.757,9	1.755,8
Signées pour un an	1.751,9	1.751,6
Signées pour plus d'un an	1.769,6	1.765,0
Révisions de conventions	1.753,5	1.753,2
Conventions d'entreprises	1.706,1	1.705,8
Signées pour un an	1.734,3	1.732,5
Signées pour plus d'un an	1.706,3	1.707,8
Révisions de conventions	1.704,1	1.703,7
Conventions d'un autre domaine	1.763,5	1.761,5
Signées pour un an	1.752,9	1.752,5
Signées pour plus d'un an	1.775,4	1.771,2
Révisions de conventions	1.759,7	1.759,4

Données du 30 mars 2005.

Source: MTAS, *Estadística de Convenios Colectivos*.

**ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES
AVEC ARRÊT DE TRAVAIL, 2000-2004**

Accidents de travail et maladies professionnelles avec arrêt de travail	Nombre					Augmentation %	
	2000	2001	2002	2003	2004	2003- 2002	2004- 2003
Accidents avec arrêt maladie	1.004.454	1.032.278	1.024.402	977.013	961.240	-4,6	-1,6
Pendant journée de travail	935.274	958.493	948.896	899.737	876.596	-5,2	-2,6
– Légers	922.785	945.480	936.071	887.309	865.167	-5,2	-2,5
– Graves	11.359	11.992	11.721	11.395	10.474	-2,8	-8,1
– Mortels	1.130	1.021	1.104	1.033	955	-6,4	-7,6
<i>En déplacement</i>	69.180	73.785	75.506	77.276	84.644	2,3	9,5
– Légers	66.059	70.713	72.477	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
– Graves	2.676	2.625	2.576	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
– Mortels	445	447	453	452	488	-0,2	8,0
Maladies professionnelles avec arrêt maladie	17.261	20.281	22.292	23.803	22.964	6,8	-3,5
– Légères	17.090	20.103	22.129	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
– Graves	169	177	161	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
– Mortelles	2	1	2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Source: MTAS, *Boletín de Estadísticas Laborales*.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE III: QUALITÉ DE VIE ET PROTECTION SOCIALE

L'activité politique, à l'échelle nationale, a été caractérisée par un manque d'intensité des initiatives propre à une année d'élections générales et de changement de Gouvernement. Cependant, dans le contexte communautaire, différents événements ont réaffirmé la durabilité sociale et environnementale, comme autant d'éléments vertébrauteurs du modèle européen. La Constitution Européenne, la révision de la Stratégie de Lisbonne et l'adhésion des dix nouveaux États membres à l'Union Européenne ont ravivé le débat sur le rôle de l'éducation permanente, de la société de l'information et de la connaissance, des systèmes de protection sociale, du droit à la santé et aux systèmes de santé, les attitudes et les comportements face à la consommation, aux politiques du logement ou au développement durable.

L'élargissement de l'Union Européenne a rendu plus évidente la diversité des conditions de vie dans les différents pays, ce qui rend encore plus difficile le défi de la cohésion sociale et territoriale que poursuit l'Union, qui plus est si l'objectif est d'atteindre un niveau des standards de vie qualitativement élevé.

L'impact du changement de la composition par âges et de l'immigration est devenu très important dans des domaines basiques de la qualité de vie et de la protection sociale. Ce sont des phénomènes dynamiques qui changent autant du fait de leur propre évolution que par

l'effet des politiques adoptées. Dans le cas de l'Espagne, il existe toujours une marge de manoeuvre assez large dans le domaine de l'activation de femmes non encore incorporées au marché du travail et de la lutte contre le chômage, et plus particulièrement du chômage des jeunes. Indépendamment des effets sur l'économie et sur le marché du travail et du besoin de garantir des systèmes de pensions sûrs et viables, la perspective d'une société vieillie et d'une présence immigrée croissante impose de nouvelles exigences d'adaptation des ressources existantes dans d'autres domaines comme le système de santé et les services sociaux, les dispositifs de prévention de l'exclusion sociale, l'accessibilité du milieu, le logement et les nouvelles technologies, la qualité de l'environnement ou les biens et services proposés sur le marché.

1. QUALITÉ DE VIE

L'analyse de chacun des domaines qui font la qualité de vie (éducation, santé, logement, développement durable, consommation et société de la connaissance) commence par une description de la situation espagnole resituée dans le cadre de l'Union Européenne, auquel s'ajoute cette année, une observation de la convergence des nouveaux États membres et une référence aux Objectifs de la Stratégie de Lisbonne lorsque le sujet le requiert. A l'analyse de chacun de ces domaines s'ajoutent les traits les plus saillants du panorama espagnol ainsi que la description des initiatives et des développements normatifs les plus récents.

1.1. Éducation

Le bilan de l'année 2005 a une nouvelle fois mis en évidence le besoin d'actions permettant d'atteindre les objectifs de formation et d'éducation dérivés de la Stratégie de Lisbonne, dans l'esprit des objectifs généraux de celle-ci, de croissance économique, plein emploi et cohésion sociale. Pour consolider les processus d'harmonisation des systèmes éducatifs et la reconnaissance des formations, une nouvelle génération de programmes communautaires d'éducation et de formation, plus ambitieux, a été conçue et un programme intégré d'action a été créé dans le domaine de l'apprentissage permanent. Les rapports de suivi ont donné, dans ces domaines, un bilan positif sur la coopération européenne visant à garantir la qualité de

l'enseignement supérieur et la reconnaissance mutuelle des systèmes et des évaluations d'accréditation ; ils soulignent néanmoins que le moment est venu d'appliquer des mesures décisives pour que cette reconnaissance soit effective et d'éliminer les obstacles administratifs et juridiques à la mobilité des étudiants et des professeurs.

Plusieurs réformes se sont succédé dans l'histoire récente de l'éducation en Espagne et des débats sociaux ont eu lieu dans le contexte, qui portaient sur la qualité et l'équité dans l'éducation, le double réseau éducatif (public et privé), leur financement ou encore sur les nouveaux défis dérivés du multiculturalisme croissant des écoles. Le système relève des défis qui sont essentiellement liés au besoin de réduire l'échec scolaire et d'atteindre toujours une qualité et une égalité des chances plus grandes.

La situation a été marquée, au niveau non-universitaire, par la paralysation de l'application de la Loi de la Qualité de l'éducation, le début des débats sur les points les plus conflictuels des réformes initiales de la législature et la présentation, en mars 2005, de l'Avant-projet de Loi Organique de l'Éducation qui poursuit l'introduction d'un nouvel aménagement du système éducatif, l'unification de la législation actuellement contenue dans la LOGSE, la LOPEG et la LOCE. Une légère augmentation des inscriptions dans les écoles est la preuve d'une évolution importante des tendances, à un moment où l'on constate également une présence croissante d'élèves étrangers, leur concentration dans les centres publics et la fin d'une étape de baisse constante du ratio professeurs/élèves.

Le rapport PISA pour 2003 conclut que les écoliers espagnols âgés de quinze ans obtiennent des résultats éducatifs légèrement inférieurs en mathématiques à ceux de leurs pareils de l'OCDE, et que la lecture atteint des rendements moyens inférieurs à ceux de l'an 2000, le pourcentage de ceux qui n'arrivent pas au minimum requis augmentant ; il convient cependant, pour se faire une idée juste de la situation, d'apporter toutes les nuances à cette analyse et à l'interprétation statistique du Rapport.

Une certaine revitalisation de la formation professionnelle réglée se confirme pour cette année et le processus de création d'un système intégré de formation professionnelle et des qualifications progresse, l'ordonnancement général de la formation professionnelle

spécifique qui existait jusqu'à présent ayant été modifié pour s'ajuster au nouvel ordonnancement des qualifications professionnelles.

Au niveau universitaire, les études ont été réaménagées dans le cadre du processus de construction d'un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, en une structure de trois cycles (Licence, Master et Doctorat) et deux niveaux (Diplômés et Post-diplômés), sans compter les débats et les propositions de modification de la Loi Organique des Universités. Le tout dans un contexte de diminution constante du nombre des élèves universitaires et, pour la première fois dans les dernières années, de légère diminution de l'indice de scolarisation à ce niveau.

1.2. Santé

Les consignes de la politique communautaire en matière de santé répondent au besoin de garantir, à long terme, l'accessibilité, la qualité et la viabilité financière des systèmes sanitaires nationaux. Dans ce contexte, la question de savoir à quel point l'élargissement de 2004 va influencer sur l'atteinte de ces objectifs est posée en permanence.

L'application de la méthode ouverte de coordination des systèmes sanitaires invite également à réfléchir à la situation de l'Espagne dans une perspective comparative: une situation qui se caractérise par les exigences croissantes d'une demande similaire à celle de la plupart des pays voisins, à laquelle le système sanitaire fait face avec un niveau d'effort public inférieur à celui de la moyenne et une répartition singulière des dépenses de santé. Une caractéristique particulière au cas espagnol est la distribution des dépenses de santé qui accorde un rôle principal aux soins spécialisés et à la prestation pharmaceutique, au détriment des aspects des soins plus liés à la prévention qui sont propres à un système sanitaire avancé: l'assistance primaire et la santé publique.

En 2004, l'intensité des initiatives à caractère normatif ou institutionnel n'a pas été particulièrement importante, sauf pour ce qui concerne la politique d'utilisation rationnelle des médicaments. Dans ce domaine, l'approbation du nouveau Plan d'Action de Politique Pharmaceutique établit un nouveau cadre d'action qui inclut le retrait du système des prix de référence tels que celui-ci était appli-

qué jusqu'alors. Si certains progrès ont effectivement eu lieu au niveau de la compilation, de la divulgation et de l'information sanitaire, il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne, par exemple, les listes d'attente d'intervention chirurgicale, celles-ci requièrent encore un effort intense d'amélioration, indispensable lorsqu'il s'agit d'évaluer le fonctionnement d'un système de santé. Ce besoin est également très sensible dans le domaine des dépenses des Services de Santé, pour lesquelles les chiffres des dépenses pharmaceutiques, actualisés et homogènes, sont la seule information dont on dispose périodiquement.

L'augmentation considérable de la population étrangère susceptible de bénéficier du système sanitaire public, le vieillissement de la population et l'incorporation constante de nouvelles technologies et thérapies mettent en évidence le besoin d'apporter des réponses justes et efficaces aux attentes d'une demande et d'une offre de services en expansion permanente, tout en garantissant la durabilité financière du système. Avec ce dilemme pour toile de fond, le débat sur le financement de la santé a été relancé en 2004 dans le cadre de la Conférence des Présidents de Région, alors que la coordination du SNS —compétence qui relève du Conseil Interterritorial du Système National de Santé— reste un point faible du système qui affecte les prises de décisions dans les matières les plus importantes qui le sous-tendent.

1.3. Logement

La moyenne de l'Espagne est très proche, à ce jour, de la moyenne européenne des Quinze pour ce qui concerne les indicateurs de qualité des parcs de logements, même si une mise en perspective comparative met en évidence une proportion plus importante de familles propriétaires de leur logement, ainsi que —et par conséquent— un pourcentage sensiblement plus élevé des familles qui supportent d'importantes charges financières dérivées de l'achat.

Sur le marché résidentiel espagnol, la persistance, cette année, du cycle de hausse des prix immobiliers a continué d'empirer les difficultés d'accès à un logement en régime de propriété. Face à cette situation, le Ministère du Logement a approuvé le Plan dit «Plan de Choc» en matière foncière et de logement, dont une des nouveautés principales est la création d'une Agence Publique de Location. Le niveau de

mise en oeuvre, à l'échelle nationale, du programme 2004 du Plan de Logement 2002-2005 est de 50 pour 1.000 des 71.000 actions de ce «Plan de Choc», avec une réalisation satisfaisante des objectifs de construction de nouveaux logements sociaux et d'acquisitions, mais beaucoup moins favorable des objectifs de logements en location.

Si la situation du marché du logement a polarisé le débat public de ces dernières années, et si ce problème est effectivement perçu par la population comme l'un des trois problèmes les plus préoccupants, d'autres aspects, comme ceux qui dérivent de la configuration sociale de l'espace urbain, ont également d'importantes répercussions sur la qualité de vie. Dans ce sens, l'évolution récente de l'Espagne est marquée par l'accentuation de phénomènes comme celui de la prolifération d'urbanisations fermées («lotissements privatisés»), le retour des classes moyennes aux centres des villes et l'installation des immigrants dans les zones centrales les plus dégradées.

Tenant compte de l'importance du processus de vieillissement, la qualité des logements occupés par les personnes âgées a fait l'objet, cette année, d'une attention particulière. La plupart des personnes âgées se montrent satisfaites de leur logement bien que cette perception ne semble pas justifiée par les conditions d'habitabilité de ceux-ci, nettement inférieures à celles du reste de la population ; elles correspondent en revanche à leur volonté de continuer à vivre chez elles et au fait que la propriété de ces logements, dépourvue de charges financières, est le régime majoritaire dans ce collectif. La pire des situations dans cette tranche d'âge avancé est l'absence de certains équipements (installation téléphonique, ascenseur dans les immeubles ou autres déficiences d'accessibilité des bâtiments) qui, bien qu'elle ne soit pas quantitativement très importante, est, en revanche, qualitativement élevée du fait de ses conséquences sur la communication ou la mobilité potentielles de ces personnes.

1.4. Développement durable

La situation environnementale espagnole est déficiente dans une optique comparative et selon certains indicateurs reconnus. L'Indice Mondial de Durabilité Environnementale (ISA), qui reprend synthétiquement vingt et un indicateurs organisés en cinq catégories (les systèmes environnementaux, la baisse des pressions environnemen-

tales, la vulnérabilité humaine face à ces pressions, la capacité institutionnelle à répondre aux changements environnementaux et l'administration globale), situe l'Espagne au 76^{ème} poste parmi les 146 pays analysés et au 19^{ème} par rapport à 22 pays de l'Union Européenne devant la République de Tchèque, la Pologne et la Belgique. La situation espagnole, comparativement, n'est pas bien meilleure dans l'UE-25 après l'adhésion des nouveaux pays membres.

On constate, dans l'évolution espagnole récente, des développements problématiques de production de résidus solides urbains, de consommation d'eau et d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre. Pour ce qui concerne ce dernier, l'Espagne se distingue pour avoir atteint, en 2002, presque 40 pour 100 d'émissions de plus qu'en 1990, année de référence, elle présente ainsi l'une des situations les pires du territoire européen. L'Espagne s'est engagée à ne pas augmenter ses émissions de plus de 15 pour 100 par rapport à l'année de base (1990)

Le Gouvernement espagnol a défini un régime spécifique au commerce des quotas d'émission dans le but d'aider à la réduction de ces émissions d'une manière efficace et économiquement efficace. La norme européenne correspondante a été récemment transposée, au moment où le Plan National d'Affectation des Quotas d'Émission 2005-2007 était simultanément approuvé qui, conjugué à une méthodologie d'affectation individuelle à vocation non discriminatoire et cohérente avec les possibilités techniques et économiques de tous les secteurs, inclut la réserve pour les nouveaux arrivants prévus pendant que la vigueur du Plan, dans le respect du partage tel qu'il a été assumé dans les accords internationaux. 957 industries sont actuellement concernées en Espagne, chiffre qui se trouvera augmenté, en vertu des modifications apportées par la Royal Décret: Loi 5/2005; en tout état de cause, les industries incluses dans cette norme devront se plier à une affectation d'émissions spécifique.

L'année a compté d'autres initiatives environnementales importantes, comme la modification du Plan Hydrologique National, dont le texte rajoute une liste avec les nouvelles actions d'intérêt général et déroge à de nombreux articles, dont celui qui porte sur les transferts hydriques entre l'Ebre inférieur et les bassins de la Catalogne, Júcar, Segura et Sur, ou la réglementation de la responsabilité civile

dérivée des dommages dus à la pollution marine par hydrocarbures qui permet l'application de la Convention Internationale sur la Responsabilité Civile de 1992.

1.5. Consommation

Ces dernières années, l'action combinée des institutions et des associations de consommateurs a donné lieu à des progrès considérables dans ce domaine pour toute l'Europe, tant en ce qui concerne la défense des usagers et des consommateurs, qu'en matière de connaissance des droits qui assistent les citoyens. L'on observe néanmoins encore, selon les pays, des différences importantes du niveau de consolidation de la culture de la consommation: les pays nordiques ou l'Allemagne présentent des niveaux de connaissance et d'assomption des droits très supérieurs à la moyenne alors que les pays méditerranéens —et parmi ceux-ci l'Espagne— donnent des signes de développement moins important dans ce sens.

Le bilan 2004 des dépenses des foyers espagnols détecte une évolution positive, avec une augmentation de la consommation familiale comme on n'en voyait pas depuis les premiers mois de l'an 2001; si le taux de variation interannuel des années 2002 et 2003 a été, respectivement, de 1,3 et de 2 pour 100, celui de 2004 a été, lui, de 4,9 pour 100, accompagné, en outre, d'un climat animique plus optimiste que celui qui caractérisait les années précédentes.

Les familles espagnoles ont vu, en même temps, leur endettement augmenter et atteindre des niveaux historiques. L'Espagne n'est pas restée en marge de l'augmentation généralisée des passifs financiers des foyers de tous les pays développés et elle fait partie de ceux qui ont connu les hausses les plus fortes. En 2004, selon les chiffres de la Banque d'Espagne, la dette totale des familles atteint une proportion de 100 pour 100 du revenu brut disponible et dépasse pour la première fois la moyenne de l'Union Européenne (légèrement inférieure à 100 pour 100), bien qu'il reste en dessous de pays comme les États-Unis et le Royaume Uni.

Le bilan de l'année compte deux autres améliorations importantes pour la protection des consommateurs en matière de sécurité: d'une part, l'entrée en vigueur du Royal Décret sur la sécurité géné-

rale des produits qui transpose la Directive 2001/95/CE, circonscrite au domaine de la santé et de la sécurité des consommateurs; l'approbation, par ailleurs, de diverses normes liées à la sécurité alimentaire qui comptent —depuis plusieurs années, depuis l'approbation du Règlement européen qui établit les principes et les conditions générales de la législation alimentaire— un agenda et une réglementation spécifiques dans l'Union Européenne.

1.6. Société de la connaissance et de l'information

Malgré le caractère basique du développement et de l'accessibilité des TIC pour la poursuite des objectifs européens de compétitivité économique et de cohésion sociale, l'Union Européenne souffre encore de faiblesses importantes dans des aspects comme celui de sa contribution à la croissance de la productivité, de l'impulsion du secteur industriel des TIC ou de l'utilisation de celles-ci comme outils de formation et d'emploi.

L'Espagne maintient encore des niveaux comparativement insuffisants pour une grande partie des indicateurs TIC, même si ceux-ci varient selon les secteurs. Les dépenses en nouvelles technologies, l'incidence des problèmes sur le réseau, le développement du commerce électronique et le développement inégal des TIC sur les différentes Communautés Autonomes empêchent, dans l'ensemble, un nivellement plus rapide avec la situation européenne. Néanmoins, certains points comme la pénétration du haut débit ou la disponibilité des services publics *on-line* présentent des situations comparativement plus favorables.

En 2003, le Gouvernement espagnol a élaboré un «plan de choc» de généralisation de l'administration électronique qui proposait une augmentation de l'offre de services télématiques publics pour garantir à tous les citoyens une plus grande accessibilité à l'échelle nationale, autonome et locale, quel que soit le secteur. Il est encore un peu tôt pour en évaluer les effets, mais on a néanmoins détecté, récemment, un certain ralentissement de l'activité: en 2003, la proportion des services publics espagnols disponibles sur le réseau était de 40 pour 100, égale exactement à celle des années précédentes; par conséquent, alors qu'en 2002, la position était favorable par rapport au 36% de l'UE-15, en 2003, on constate déjà un décalage de 5%.

Le redémarrage récent de l'offre *on-line* des services de l'Administration Publique espagnole est évident, comme l'est également la réponse des usagers, dans les options à risque réduit: recherche d'information par exemple, les options qui affectent la privacité des données évoluant plus lentement.

Le panorama des télécommunications en Espagne connaît des changements importants dérivés du processus en cours de numérisation des réseaux de télévision terrestre, modèle d'émission open fondé sur les revenus de la publicité, voué à remplacer progressivement la télévision traditionnelle. Dans cette même ligne, le Conseil des Ministres a approuvé le Plan d'Impulsion de la Télévision Numérique Terrienne, dans le but de dépasser la stagnation du décollage et de l'implantation de cette technologie et avec une avance de deux ans (de 2012 à 2010) sur la date limite de la période de transition.

2. PROTECTION SOCIALE

L'élargissement de l'Union a donné lieu à un scénario nouveau conditionné par les conditions que présentent les nouveaux États membres dans leur situation sociale et économique et dans leurs différents systèmes de protection sociale. Dans ce chapitre, certains des traits caractéristiques principaux sont évoqués, ainsi que la position relative de l'Espagne en termes de convergence avec l'Union Européenne, dans des domaines comme l'intensité de la protection sociale ou la prise en compte de besoins qui font l'objet d'attention croissante ces dernières années.

Dans ce chapitre, on trouve également une analyse des prestations économiques du système de Sécurité Sociale et plus particulièrement des pensions, de l'évolution de la protection de chômage et de la prévision sociale complémentaire. Le panorama du système est complété par les politiques d'inclusion sociale et le développement et la mise en œuvre des services sociaux.

2.1. Protection sociale en Espagne et dans l'Union Européenne

La connaissance du niveau de protection sociale dans l'Union Européenne élargie, suite à l'adhésion des pays qui présentent des

situations sociales et des systèmes de protection sociale différents entre eux et différents, surtout, de ceux des anciens membres, est en partie rendue difficile par les limites propres aux données sur la situation dans les nouveaux membres. En tout état de cause, les informations disponibles mettent en évidence l'énorme rupture qui existe dans l'intensité de la protection sociale entre les anciens et les nouveaux membres de l'Union et soulignent l'énorme effort que ceux-ci vont devoir consentir pour converger en matière sociale.

L'effort de protection sociale mesuré, pour l'Union Européenne, en dépenses par habitant, a conservé, en 2002, la tendance à la hausse des années précédentes, tant pour l'ensemble de l'UE-15 que pour l'Espagne, avec des hausses de 2,6 et de 2,8 pour 100 respectivement. La légère convergence des dépenses de protection sociale par rapport à l'Europe se manifeste également dans les hausses plus fortes enregistrées en Espagne pour la plupart des fonctions, avec une seule exception: le logement et les politiques de lutte contre l'exclusion sociale. L'Espagne était toujours néanmoins située à un niveau de dépenses totales par habitant qui représente la moitié de celles de la moyenne communautaire, ce qui la situe à l'avant-dernière place de l'UE-15, juste devant la Grèce et le Portugal.

Le système espagnol a une structure de financement qui repose, pour plus des deux tiers, sur les cotisations sociales et, en particulier, sur les cotisations émanant des employeurs qui représentent plus de la moitié des revenus totaux, avec une participation encore faible des contributions de l'État. Cette structure qui diffère considérablement de la structure Européenne habituelle s'est encore trouvée accentuée par l'augmentation de 0,7 points, entre 2001 et 2002, de l'apport des cotisations entrepreneuriales au financement du système.

Dans le contexte européen, l'accent est particulièrement mis sur les politiques qui visent à augmenter le taux d'emploi des travailleurs plus âgés et à prolonger la vie active professionnelle, facteurs importants de croissance, de durabilité et d'adéquation des systèmes de pensions dans un futur immédiat. Les objectifs définis dans ces domaines pour 2010 —augmenter de 50% le niveau d'emploi des travailleurs les plus âgés et élever d'environ 5 ans l'âge moyen de la retraite— sont bien partis pour ne pas être atteints, malgré leur évolution favorable de ces dernières années, si les États n'adoptent pas des mesures de tous ordres intégrées dans des stratégies globales de vieillissement actif.

Une autre tendance à souligner dans le contexte européen est celle qui concerne les politiques de prise en charge des personnes dépendantes, comme conséquence, en grande partie mais pas seulement, de l'augmentation du nombre des personnes de plus de 65 ans mais, surtout, de la longévité toujours plus grande, avec ce que cela implique en matière de pathologies associées à l'âge et aux soins de longue durée. En Espagne le besoin s'est fait sentir, dans les dernières années, d'affronter sous un angle nouveau le phénomène de la dépendance, et de nombreuses contributions ont dorés et déjà été apportées au débat sur la question par différentes entités (Congrès, Ombudsman, organisations sociales, centres de recherche) parmi lesquelles il faut souligner l'approbation récente d'un Livre Blanc de l'Attention à la Dépendance.

2.2. Sécurité Sociale

Le système de Sécurité Sociale a joui, pour la sixième année consécutive, d'une situation de bénéfice budgétaire principalement favorisé par l'augmentation des revenus des cotisations sociales et par l'augmentation légère, en 2004, du PIB, 1 pour 100. La bonne évolution dont jouit le Régime Général marque l'amélioration lente mais continue constatée depuis 1997 du fait de la proportion entre le nombre des personnes qui cotisent et les retraités du système. Dans cette évolution récente de l'affiliation, il faut tenir compte du nombre croissant des affiliés étrangers qui, en 2004, dépassaient le million. Par ailleurs, la situation de solde excédentaire du système a permis de continuer à faire de nouvelles dotations au Fond de Réserve.

En 2004, une augmentation des contributions de l'État avait également été prévue, qui représentent un pourcentage encore faible du volume budgétaire total du système. Dans ces transferts, sont particulièrement importants, ceux qui sont destinés à financer les prestations non contributives et, en second lieu, ceux qui servent à financer les compléments des minimums de pensions. Le financement public de ces compléments devrait augmenter substantiellement dans les années à venir afin de respecter les engagements de clarification et de séparation définitive des sources de financement du système.

L'évolution relativement modérée des dépenses de pensions contributives contribue d'une manière décisive à atteindre ces résultats favorables car c'est le pilier principal de l'action de protection. En 2004, le nombre des pensions contributives a atteint une moyenne de 7,87 millions, avec une hausse de 0,76 pour 100 par rapport à l'année précédente: la tendance à la diminution lente mais progressive de sa croissance continue. L'élévation du montant des pensions minimum du système supérieure à la revalorisation générale, dans des pourcentages qui oscillent en fonction des types de pensions et des circonstances des pensionnaires, a représenté une amélioration importante de l'action protectrice qui a joui de l'accord des agents sociaux.

2.3. Protection chômage

Malgré la légère croissance des chiffres du chômage enregistré en 2004, une nouvelle augmentation du taux de couverture de la protection des chômeurs s'est produite, qui confirme la tendance à la hausse observée les années précédentes. L'élévation du nombre des bénéficiaires —aux différents niveaux et dans les différents programmes, exception faite des temporaires agricoles— et l'augmentation des montants et des périodes moyennes reconnus ont fait que les dépenses dans ce chapitre de la protection sociale augmentent sensiblement.

En 2004, le nombre des bénéficiaires des prestations de chômage a augmenté de 4,5 pour 100 (1.262.400 de moyenne annuelle). Ce chiffre confirme une tendance de croissance du niveau des contributions et de l'allocation chômage, mais pas de l'allocation aux travailleurs temporaires agricoles qui connaît une nouvelle baisse, dans l'esprit des objectifs de la réforme de la protection chômage de 2002. Les bénéficiaires du programme de revenu actif d'insertion ont connu une hausse encore supérieure, ceux, surtout, qui provenaient de la situation de chômage de longue durée.

Cette augmentation du nombre des bénéficiaires de prestations de chômage a élevé le taux de couverture de 63,7 pour 100 en 2004 (taux brut), et de 74,5 pour 100 (taux net), deux pourcentages qui représentaient des augmentations d'environ trois points par rapport à

la couverture de 2003. Une croissance importante du budget annuel des dépenses du Service Public d'Emploi Étatique (SPEE) pour des prestations aux chômeurs, de 7,9 pour 100 par rapport à l'année précédente correspond à cette évolution.

Un nouvel aménagement du salaire minimum interprofessionnel (SMI) a été approuvé dont le montant a été augmenté. Cette figure a récupéré son caractère strictement professionnel, détachée d'autres effets ou finalités, un indicateur public de revenus multiples (IPREM) ayant été créé dans ce but.

2.4. Prévision sociale complémentaire

En harmonie avec le large consensus qui existe, tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, sur le besoin de mettre en place des mécanismes complémentaires à la protection dispensée par le système public, le Gouvernement et les agents sociaux, dans le cadre du processus social lancé en 2004, ont fait la preuve du caractère nécessaire de ces derniers et proposent d'étudier les barrières qui entravent le développement de ceux qui émanent spécifiquement de la négociation collective.

En 2003, avec les informations les plus récentes, près de 160.000 entreprises avaient instrumenté leur engagement de pensions par le biais d'assurances collectives, qui permettaient de couvrir presque 4,8 millions de travailleurs pour, dans la plupart des cas, des contingences de décès ou de handicap, ce qui représente des augmentations annuelles supérieures à 20 pour 100 par rapport à 2002 pour les deux chiffres.

Pendant l'année 2004 des développements normatifs ont eu lieu, qui ont eu une incidence totale sur la prévision sociale complémentaire ; parmi ceux-ci, le Royal Décret 304/2004 qui approuve le Règlement de plans et de fonds de pensions, ainsi que deux autres normes qui repoussent la mise en place de certains aspects des plans et des fonds de pensions, c'est le cas, par exemple, du Royal Décret-loi 10/2004 qui repousse le délai d'adaptation des commissions de contrôle des plans de pensions d'emploi ou de la Loi 4/2004 de Modification des taux et des avantages fiscaux d'événements d'intérêt public, par rapport aux prix de retraite.

2.5. Services sociaux et inclusion sociale

Malgré les progrès réalisés en matière d'amélioration des conditions de vie et de réduction de la pauvreté en Europe, 16 pour 100 de la population de l'UE-15 se trouvait, en 2001, en situation de risque de pauvreté (après transferts sociaux), et plus de la moitié de ce secteur ne perçoit en permanence que des revenus faibles. Le risque d'entrer en situation de pauvreté affecte en particulier les groupes rendus plus vulnérables par certaines circonstances particulières: les chômeurs, les familles monoparentales (et en particulier celles qui ont, pour soutien principal, une femme), les personnes d'âge avancé qui vivent seules et les familles nombreuses.

Malgré le développement récent des services sociaux en Espagne, leur rôle de pilier de l'action protectrice de l'État se trouve limité par le faible niveau comparatif de la dépense publique et par les problèmes non résolus de coordination entre ressources sanitaires et sociales, entre les différents niveaux des Administrations et entre les organisations prestataires à différents titres.

Pour ce qui concerne les prestations de base, leur couverture a considérablement progressé pendant les quatorze années d'application du Plan Concerté. En 2002, 86 pour cent des communes qui correspondent aux Communautés ayant assumé cet engagement, étaient dorénavant et déjà couvertes, bien que ce chiffre ait été quasiment constant depuis l'an 2000. Pendant les années où le Plan Concerté a été en vigueur, ce sont les Corporations Locales qui ont consenti le gros des efforts de financement, 56 pour 100 du total financé en 2002, (légèrement en baisse, partant du pourcentage de 61 pour 100 atteint à une époque). Les Communautés Autonomes apportent 28 pour 100 et le Ministère du Travail 15 pour 100.

PRINCIPALES VARIABLES DU CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Années	(1) Population de plein droit	(2) Taux de fécondité	(3) Espérance de vie à la naissance (années)		(4) Population en provenance de L'étranger		(5) Taux de dépendance des personnes âgées				
	(Les deux sexes) (milliers)	(Nombre enfants/femme)	Hommes	Femmes	Résidents autorisés	Etrangers recensés	(> 65 ans/16-64 ans)				
1991	38.935	1,32	73,4	80,5	360.655		21,2				
1992	39.055	1,32	73,8	81,0	393.100		21,6				
1993	39.167	1,27	73,9	81,0	430.422		21,9				
1994	39.236	1,21	74,3	81,4	461.364		22,8				
1995	39.345	1,18	74,3	81,5	499.773		23,2				
1996	39.669	1,16	74,4	81,7	538.984	542.314	23,7				
1997	39.520	1,18	75,0	82,0	609.813		24,2				
1998	39.853	1,16	75,1	82,1	719.647	637.085	24,6				
1999	40.202	1,20	75,1	82,1	801.329	748.954	25,0				
2000	40.500	1,24	75,7	82,5	895.720	923.879	25,2				
2001	41.117	1,25	75,6	82,9	1.109.060	1.370.657	25,4				
2002	41.838	1,27	75,8	83,5	1.324.001	1.977.946	25,5				
2003	42.717	1,30	77,2	83,7	1.647.011	2.664.168	25,6				
2004	43.198				1.977.291	3.034.326	25,7				
2005	43.975				2.054.453	3.691.547	25,8				
(6) Projections de population de L'institut national de statistique a partir du recensement de 2001											
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 1 et Scénario 2	E1	E2	E1	E2	Entrées nettes de l'étranger (milliers)		Scénario 1	Scénario 2
								Scénario 1	Scénario 2		
2010	45.312	44.709	1,40	78,3	78,3	84,8	84,5	284,9	112,2	25,7	25,9
2020	48.665	46.063	1,51	79,8	79,7	86,0	85,4	279,7	110,3	29,7	30,7
2030	50.878	46.073	1,53	80,9	80,6	86,9	86,0	274,5	105,3	36,6	38,9
2040	52.541	45.536	1,53	81,0	80,7	87,0	86,1	269,3	104,5	47,3	52,3

Sources:

- (1) Population de droit: INE, Padrón Municipal de Habitantes (données jusqu'à janvier 2005).
- (2) Taux fécondité: INE, Indicateurs démographiques basiques.
- (3) Espérance de vie à la naissance: Eurostat, NewCronos.
- (4) Population étrangère: Résidents autorisés: MTAS, Secrétariat d'Etat des Migrations. Etrangers recensés: INE, Padrón Municipal de Habitantes.
- (5) Taux de dépendance: INE, Proyecciones de Población.
- (6) INE, Proyecciones de Población (selon dernières données publiées par l'INE en mai 2005 à partir du Recensement 2001 au 1 janvier). Ces projections contemplent deux scénarios:

Scénario 1: Les entrées nettes d'étrangers en Espagne évoluent selon la tendance la plus récente jusqu'à 2010, année à partir de laquelle elles se maintiennent constantes. D'après cette hypothèse, le total d'entrées pour 2007-2059 s'élève jusqu'à 14,6 millions de personnes.

Scénario 2: Il suppose à moyen terme une diminution plus importante des entrées nettes, conformément à Eurostat. Les entrées nettes de l'étranger pour 2002-2006 sont les mêmes que pour le Scénario 1. A partir de cette année, la tendance décroissante jusqu'en 2010 situe ces entrées autour des 100.000 annuelles pour 2007-2059, ce qui donne que le total d'entrées atteint les 5,8 millions de personnes.

INDICATEURS D'ÉDUCATION DANS L'UNION EUROPÉENNE

Etats membres	% de la population de 25 à 64 ans		Participent en éducation et formation, 2004 (2)	% de la population de 20 à 24 ans ayant atteint un niveau d'éducation secondaire supérieur, 2004 (3)	% de jeunes en situation d'abandon précoce de scolarité, 2004 (4)	Proportion de jeunes qui ne possèdent pas le minimum de compétences clés exigées à l'âge de 15 ans (5)			Apprentissage de langues étrangères (6)			En possession de certificat professionnel de Technicien en Sciences et Technologies, 2003 (7)
	Avec niveau d'éducation secondaire supérieure (1), 2003					Langue espagnole	Mathématiques 2003	Sciences 2003	Enseignement P2		Total	
	Hommes	Femmes							Total 2000	Total 2003		
UE-15	—	—	10,1	73,5	18,0	—	—	—	—	—	—	—
UE-25	68,8	64,0	9,4	76,4	15,9	—	—	—	—	—	—	—
Belgique	61,4	61,4	9,5	82,1	11,9	19,0	17,9	16,5	16,5	1,3	2,2	10,5 (0)*
République tchèque	92,6	84,2	6,3	90,9	6,1	17,5	19,3	16,6	11,6	1,0	1,9	6,4
Danemark	83,0	80,9	27,6	76,1	8,1	17,9	16,5	15,4	22,7	1,6	2,2	—
Allemagne	87,4	79,6	6,0	72,5	12,8	22,6	22,3	21,6	18,8	1,2	1,4	8,4
Estonie	87,1	89,2	6,7	82,3	13,7	—	—	—	18,8	2,0	2,3	6,6 (0)*
Grèce	55,9	52,3	3,7	81,7	15,3	24,4	25,3	38,9	21,7	2,2	1,1	—
Espagne	43,3	42,2	5,2	62,5	30,4	16,3	21,1	23,0	19,1	1,4	1,2	12,2*
France	67,0	62,3	7,8	79,8	14,2	15,2	17,5	16,6	16,6	1,5	1,9	22,2
Irlande	59,1	64,4	7,2	85,3	12,9	11,0	11,0	16,8	13,1	1,0	0,9	24,2
Italie	47,4	46,4	4,7	69,9	23,5	18,9	23,9	31,9	21,2	1,2	1,2	7,4*
Chypre	69,6	62,7	9,3	80,1	18,4	—	—	—	—	2,0	1,6	3,8 (0)*
Lettonie	79,2	85,3	9,1	76,9	15,6	30,6	18,0	23,7	17,2	1,5	1,9	8,6
Lituanie	84,4	87,6	6,5	86,1	9,5	—	—	—	—	39,8	1,7	16,3
Luxembourg	66,1	57,1	6,3	—	—	—	—	—	—	100,0	2,5	— (0)
Hongrie	78,1	70,1	4,6	83,4	12,6	35,1	22,7	23,0	21,4	0,7	1,2	4,8
Malte	23,8	17,0	5,0	47,9	45,0	22,7	20,5	—	14,8	2,2	1,1	3,1*
Pays-Bas	71,1	64,1	16,5	—	—	—	—	—	—	33,3	2,0	7,3
Autriche	85,2	72,5	12,0	85,3	9,2	14,6	20,7	18,8	18,5	—	—	8,3
Pologne	83,4	80,7	5,5	89,5	5,7	23,2	16,8	22,0	17,7	—	—	9,0
Portugal	20,4	23,9	4,8	49,0	39,4	26,3	21,9	30,1	23,5	—	—	8,2
Slovenie	81,9	75,0	17,9	89,7	4,2	—	—	—	—	—	—	8,7
Slovaquie	90,1	83,2	4,6	91,3	7,1	—	—	—	—	—	—	8,2
Finlande	74,0	77,1	24,6	84,6	8,7	7,0	5,7	6,8	5,7	2,2	2,8	17,4*
Suède	80,4	83,7	35,8	86,6	8,6	12,6	13,3	17,3	16,1	1,7	2,2	13,9
Royaume Uni	72,9	60,4	21,3	76,4	16,7	12,9	—	—	—	—	—	19,5 (0)*

Sources: (1) Eurostat, *Portrait of the European Union, 2004*.

(1) Selon la correspondance CNED-2000-ISCED-97, ce niveau inclut la seconde étape d'éducation secondaire (général-enseignement secondaire- et Degré moyen d'enseignements techniques et de régime spécial) et enseignements pour la formation et l'insertion professionnelle qui demandent un diplôme d'études secondaires de première étape pour leur réalisation.

(2, 3, 4 et 7-0) notes spécifiques dans chaque pays signalé qui indiquent une population différente comprise, années de références et méthodologie employée. *Données 2002-; Eurostat, *Key Indicators on EU Policy, Structural Indicators* (europa.eu.int/comm/eurostat/newcronos/reférence/), (5) OCDE, *Learning for Tomorrow's World* [www.pisa.oecd.org/document/], (6) MEC, *Los cifras de la educación en España. Estadísticas e indicadores, 2004*, (2) % des jeunes qui abandonnent prématurément le système scolaire et ne poursuivent pas leur éducation ou formation.

INDICATEURS COMPARÉS DE SANTÉ ET SYSTÈME SANITAIRE DANS L'UE-15, 2000-2001

Indicateurs généraux	UE-15	Allemagne	Autriche	Belgique	Danemark	Finlande	France	Grèce	Pays-Bas	Irlande	Italie	Luxembourg	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Espagne
Indicateurs généraux, 2000-2001																
Espérance de vie à naissance (années)																
Hommes, 2000	75,3	74,7	75,4	74,6	74,5	74,2	75,2	75,5	75,5	74,2	76,3	74,9	72,7	75,4	77,4	75,5
Femmes, 2000	81,4	80,7	81,2	80,8	79,3	81,0	82,7	80,6	80,5	79,2	82,4	81,3	79,7	80,2	82,0	82,7
Espérance de vie à 65 ans (années)																
Hommes, 2000	—	15,5	16,2	15,5	15,2	15,5	16,5	16,3	15,3	14,6	—	15,6	14,7	15,6	16,7	16,1
Femmes, 2000	—	19,2	19,6	19,5	18,3	19,3	20,9	18,7	19,2	17,7	—	19,8	18,3	18,9	20,0	20,1
Années potentielles de vie perdues avant 70 ans																
Hommes, 2000	—	26,7	26,4	—	31,9	25,5	25,9	26,2	26,9	30,0	23,4	27,5	31,4	29,5	22,1	23,9
Femmes, 2000	—	51,2	51,4	—	51,1	56,0	56,1	54,0	48,1	54,3	45,0	52,1	70,7	48,2	37,5	53,1
Population > 65 (% population), 2000	—	16,4	15,5	17,0	15,0	14,9	16,0	17,6	13,7	11,3	18,1	14,4	15,6	15,8	17,4	17,0
Mortalité infantile/ 1000 nés vivants, 2000	4,7	4,4	4,8	4,8	5,3	3,8	4,6	6,1	5,1	5,9	4,5	5,1	5,5	5,6	3,4	4,6
Mortalité par cancer/ 100000																
Hommes, 2000	—	232,7	215,3	—	251,5	191,6	299,4	209,6	260,8	241,2	240,6	250,8	228,5	227,8	184,2	243,8
Femmes, 2000	—	139,0	132,6	—	183,7	118,3	117,9	108,4	151,1	161,4	120,9	132,0	112,9	155,9	129,3	104,9
Fécondité (of enfants/femme), 2001	1,5	1,3	1,3	1,7	1,3	1,7	1,9	1,3	1,7	2,0	1,3	1,7	1,4	1,6	1,6	1,3
Styles de vie malsains, 2000																
Consommation d'alcool (litres/année/ête >15 ans)	—	10,5	11,3	10,2	11,5	8,6	10,5	9,4	10	13,7	8,7	14,9	13	10,2	6,2	11,7
Consommation de tabac (% fumeurs)	—	24,7	—	31	30,5	23,4	27	35	32	27	24,4	32	20,5	27	18,9	31,7
Obésité (indice de masse corporelle > 30)	—	11,5	9,1	11,7	9,5	11,4	9	—	9,3	10	8,6	—	12,8	22	9,2	12,6
Ressources sanitaires, 2000																
% employés du secteur santé et services sociaux/ total occupation 2000	9,5	9,9	8	11,9	17,4	13,9	10,4	4,7	14,4	8	6,1	8,1	5,1	10,8	18,5	5,3
Médecins en exercice/ 1 000	—	3,3	3,8	3,9	3,4	3,1	3,3	4,5	3,2	2,2	4,1	2,5	3,2	2,0	3,0	3,3
Infirmiers en exercice/ 1 000	—	9,6	9,2	—	9,5	14,7	6,7	3,9	13,4	14,0	5,2	10,1	3,7	8,8	8,8	6,6
Lits hospitaliers/ 100 000 habitants, 1999	630	920	712	716	440	761	834	489	497	485	489	562	480	413	374	413
Utilisation, 2000																
Durée moyenne séjour hospitalier pour 10 principaux groupes de diagnostic, 1999	—	10,5	9,3	8,6	5,4	10,6	6,2	9,8	8,7	4,8	7,1	6,4	7,0	8,4	6,7	9,1
Buléens de sortie de l'hôpital/ 1 000 habitants	—	197	284	154	188	257	250	154	93	127	155	229	74	—	165	113
Consultations médicales per capita	—	—	6,7	7,9	6,1	4,3	6,9	2,5	5,9	—	6,1	6,1	3,4	4,9	2,8	8,7
Indicateurs de dépenses sanitaires, 2001 (1)																
Dépenses sanitaires (% PIB) (1)	—	10,7	7,7	9,0	8,6	7,0	9,5	9,4	8,9	6,5	8,4	—	9,2	7,6	8,7	7,5
Dépenses sanitaires par habitant (\$ convertis PPA)	—	2 808	2 191	2 490	2 303	1 841	2 561	1 511	2 626	1 935	2 212	2 719	1 613	1 992	2 270	1 600
Dépenses sanitaire publique (% PIB)	—	8,0	5,3	6,4	7,1	5,3	7,2	5,2	5,7	4,9	6,3	—	6,3	6,2	7,4	5,4
Dépenses sanitaire publique par habitant (\$ convertis PPA)	—	2 104	2 063	1 392	1 947	846	1 663	1 470	1 666	2 386	1 113	1 637	1 935	1 143	—	—
Moyenne de croissance % annuel 1999-2001	—	2,0	0,3	4,1	2,2	3,3	3,7	3,1	3,0	10,4	8,3	-1,7	5,8	6,1	3,9	2,2

Source: OCDE, *Health at a Glance*. OECD Indicators 2003, OECD 2004.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, UE-25

Pays	RSU (kg par personne) 2003			RSU générés ¹ (Milliers tm)	Résidus dangereux ¹ (milliers tm)	Intensité énergétique ² (Consommation brute énergie/ PIB en ktep/1.000)	Utilisation d'énergies renouvelables, 2002	Environnement des côtes, 2001	Capacité d'accueil, 2001 ³		Effet de serre GEP ⁴ (en CO ₂ équivalents, 2002)	Transport de marchandises par route, 2003 (tm.km, %)	Dépense environnementale dans le secteur public ⁵ , 2000 (% PIB)		Revenus dérivés d'impôts et de cotisations sociales environnementales, 2001	Espaces naturels et Zones de Protection Spéciales pour les oiseaux, 2003 (% superficie territoriale)	
	Collecte	Dépôts	Incinérée						Recupéré	(mm ²)			(Par personne)	Total		Investissement	EN
Belgique	446,0	56,0	159,0	776,0	634,0	214,3	2,3	25,5	—	—	102,1	76,5	0,512	0,123	5,5	9,9	14,1
Rép. tchèque	280,0	201,0	39,0	2.817,0	1.003,0	930,5	4,6	—	1.838,7	179,1	74,3	74,0	0,540	—	—	—	—
Danemark	675,0	34,0	363,0	194,0	185,0	122,8	19,9	13,2	38.006,2	—	99,2	92,1	1,275	0,328	9,4	7,4	5,9
Allemagne	638,0	127,0	146,0	15.542,0	10.464,7	165,7	8,1	12,8	—	—	81,1	67,8	0,511	0,170	6,2	7,0	7,6
Estonie	418,0	274,0	0,0	5.965,8	141,1	1.155,7	0,5	2,0	1.471,1	1.072,1	44,8	39,9	0,222	0,180	—	—	—
Grèce	428,0	393,0	0,0	4.640,1	391,0	258,4	6,0	28,6	—	—	126,5	98,2	0,608	0,168	7,5	16,4	4,7
Espagne	609,0 (e)	361,0 (e)	40,0 (e)	3.063,4	1.300,4	229,3	13,8	11,5	38.544,2	655,7	139,4	94,3	0,755	0,432	6,2	22,6	15,5
France	561,0 (e)	214,0 (e)	189,0 (e)	7.000,0	2.220,0	189,6	13,4	24,9	30.951,8	—	98,1	78,8	0,897	0,280	4,4	6,8	1,8
Irlande	732,0 (e)	505,0 (e)	0,0	370,0	153,0	164,2	5,4	19,9	—	—	128,9	97,5	—	—	7,6	10,7	2,9
Italie	523,0 (e)	323,0 (e)	49,0 (e)	4.687,7	1.903,1	184,2	14,3	22,8	—	—	104,0	89,5	0,737	0,126	7,1	14,7	7,8
Cypr	724,0	653,0	0,0	52,0	—	279,6	0,0	37,9	175,0	23,9	—	100,0	—	—	—	—	—
Letonie	362,0	248,0	10,0	82,1	—	749,3	39,3	32,8	257,7	109,0	36,9	4,5	0,012	0,005	—	—	—
Lituanie	263,0	263,0	0,0	1.000,0	111,0	83,8	3,2	24,3	2.768,0	795,4	39,8	5,8	0,100	0,072	—	—	—
Luxembourg	638,0 (e)	149,0 (e)	274,0 (e)	285,3	72,2	198,5	2,8	—	—	—	84,9	92,0	—	—	6,9	14,8	5,4
Hongrie	463,0 (e)	390,0	24,0	980,9	365,0	574,2	0,7	—	4.532,2	546,9	69,0	7,7	—	—	—	—	—
Malte	540,0	549,0	0,0	4,4	—	268,2	0,0	4,1	17,1	44,9	128,5	7,2	0,179	—	—	—	—
Pays-Bas	599,0	160,0	197,0	9.935,0	339,0	202,2	3,6	10,5	8.813,0	—	100,6	13,3	—	—	9,5	9,5	1,6
Autriche	610,0	183,0	65,0	147,2	—	147,2	66,0	—	—	—	108,5	67,4	0,606	0,017	5,7	10,6	14,8
Pologne	260,0	251,0	1,0	1.308,0	406,0	650,1	2,0	55,1	11.598,7	300,1	67,7	9,9	0,793	0,432	—	—	—
Portugal	452,0	338,0	98,0	955,0	—	255,0	20,8	28,5	—	—	141,0	7,9	0,286	—	8,4	17,4	10,2
Slovaquie	451,0	344,0 (e)	3,0 (e)	67,5	—	343,2	25,9	30,4	293,3	152,2	98,7	10,2	0,174	0,168	—	—	—
Slovaquie	319,0 (e)	222,0 (e)	29,0 (e)	1.680,0	—	96,8	18,6	—	1.138,5	210,7	71,8	9,6	0,140	0,100	—	—	—
Finlande	450,0	285,0	41,0	1.202,0	135,0	272,0	23,7	0,0	—	—	106,8	15,8	0,391	0,090	6,6	12,7	6,8
Suède	471,0	64,0	212,0	139,0	—	224,3	46,9	2,4	2.689,0	308,3	96,3	7,8	0,209	0,033	5,4	13,9	6,2
Royaume-Uni	610,0	460,0	45,0	5.196,1	1.044,5	214,5	2,9	17,3	—	—	83,1	89,8	0,486	0,022	7,6	6,5	5,8

(e) Estimé.

(1) Dernière année disponible.

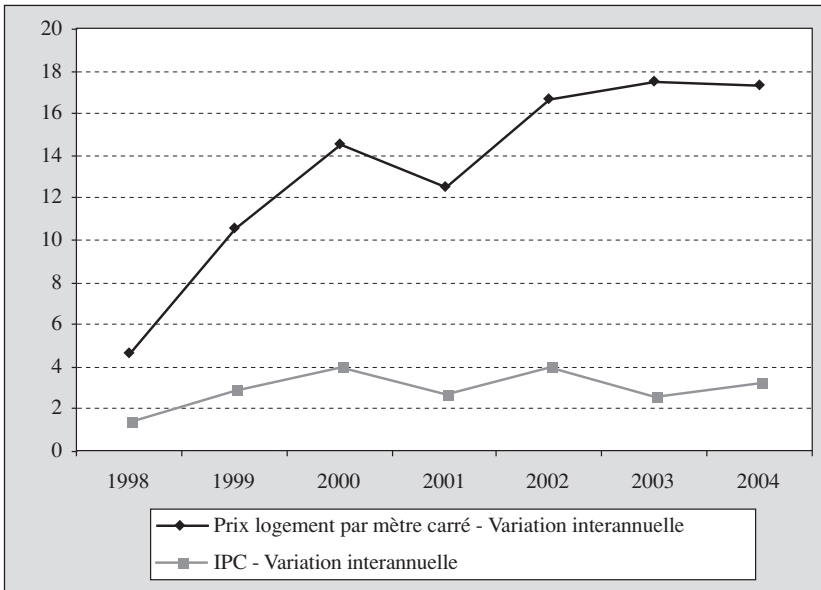
(2) Gaz effet serre.

(3) Les données correspondantes à 1999 sont en italique.

(4) Les chiffres correspondants à l'Italie et au Royaume Uni font référence à 2001.

(5) Les chiffres en italique correspondent à 2000.

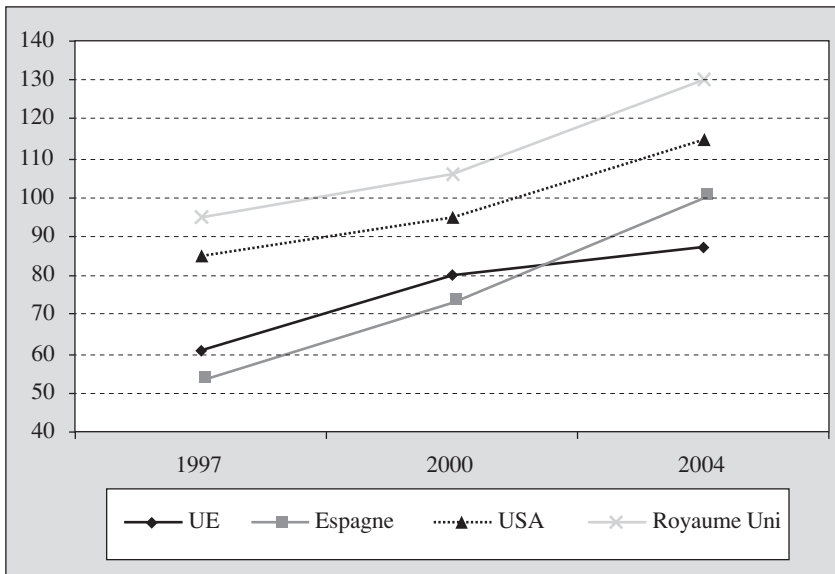
Source: Eurostat.

VARIATION INTERANNUELLE DU PRIX DU LOGEMENT ET DE L'IPC, 1998-2004


Source: Ministerio de Fomento, *Boletín Estadístico* y Ministerio de Economía y Hacienda, *Indicadores Económicos*.

RATIO D'ENDETTEMENT DES FOYERS

(Dette/Revenu brut disponible)



Source: Banque d'Espagne.

INDICATEURS TIC UE-25

Pays	Abonnés à téléphonie mobile, 2002-2003 (%)	Accès à Internet (%), 2004				e-Apprentissage (%), 2004			Dépense (% PIB), 2004			Commerce électronique, 2004 (% ventes Internet)	Télétravail, 2004 (1) (% entreprises)	Utilisation administration électronique (%), 2004		Sécurité dans le réseau: virus (%), 2004	
		Usagers*	Foyers	Entreprises	Pmes	Individus	Entreprises	Taux de pénétration	TI	C	TIC			Individus	Entreprises	Individus	Entreprises
UE-15	83,5	42	45	90	90	10,6 (i)	18,0	2,9	3,2	6,1	2,3	18,0	—	49,0	10,7 (i)	27,0	
UE-25	—	39	42	89	89	—	19,0	2,9	2,6	5,5	—	16,0	—	51,0	—	26,0	
Belgique	—	—	—	96	96	—	14,0	2,9	3,4	6,3	1,5	29,0	—	60,0	—	29,0	
République tchèque	84 (i)	20 (i)	15	90	90	1,0 (i)	—	3,4	4,8	8,2	1,9	4,0	—	75,0	5,3 (i)	27,0	
Danemark	—	70	69	97	97	36,0	800	15,6	3,1	6,5	4,4	45,0	44,0	85,0	24,3	32,0	
Allemagne	78,5	50	60	94	94	18,0	54,0	6,7	2,9	3,0	2,7	22,0	33,0	36,0	22,7	23,0	
Estonie	65 (i)	45	31	90	90	20,6	20,0	6,8	6,4	9,0	1,1	18,0	20,0	84,0	10,4	36,0	
Grèce	—	17	17	88 (i)	87 (i)	13,0 (i)	0,0	0,2	1,2	3,6	4,8	20,0 (i)	8,0	—	2,6	43,0 (i)	
Espagne	92,1	29 (i)	34	87	87	7,5 (i)	15,0	6,7	1,5	3,2	0,4	9,0	—	50,0	12,0 (i)	29,0	
France	69,9	34	40	92	92	—	—	49,0 (i)	3,1	2,5	5,6	—	—	—	—	—	
Irlande	85,8	27	40	91	91	6,9	21,0	1,7	2,7	4,3	12,8	24,0	14,0	69,0	9,2	41,0	
Italie	97,6	26	34	87	87	—	8,0	6,1	1,6	3,2	1,2	7,0 (i)	—	65,0	—	22,0	
Cyprus	58 (i)	28	53	82	82	9,6	49,0	2,0	—	—	—	16,0	11,0	35,0	9,1	28,0	
Letonie	39 (i)	27	15	85 (i)	85 (i)	8,7	—	5,0	2,5	7,3	—	—	13,0	—	11,1	—	
Lituanie	47 (i)	26	12	81	80	19,6	48,0	4,0	1,6	4,8	—	—	10,0	10,0	12,4	33,0	
Luxembourg	—	59	59	85 (i)	85 (i)	13,5	10,0 (i)	16,0	—	—	1,6	24,0 (i)	45,0	65,0 (i)	32,8	24,0 (i)	
Hongrie	68 (i)	21	14	78	77	10,0	10,0	6,0	2,8	5,5	—	5,0	16,0	35,0	9,9	22,0	
Malte	70 (i)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	—	—	59	88	88	—	9,0	20,0 (i)	3,5	3,4	—	—	—	47,0	—	41,0	
Autriche	—	46	45	94	93	8,4	23,0	16,0	2,9	3,2	6,1	18,0	21,0	74,0	16,2	32,0	
Pologne	36 (i)	22	26	85	85	3,5	36,0	8,0	2,8	7,2	10,0	4,0	13,0	74,0	9,6	22,0	
Portugal	89,8	25	26	77	77	5,9	18,0	12,0	4,6	6,6	1,3	13,0	13,0	57,0	5,6	26,0	
Slovenie	77 (i)	33	47	93	93	9,9	30,0	10,0	2,2	4,0	6,2	16,0	13,0	47,0	13,8	29,0	
Slovaquie	54 (i)	—	—	—	—	—	—	—	0,4	3,7	—	—	—	—	—	—	
Finlande	—	63	51	97	97	20,4	32,0	21,0	3,4	3,2	6,6	31,0	45,0	91,0	19,3	51,0	
Suède	—	75	49	96	96	4,2	19,0	73,0	3,9	3,7	7,6	39,0	39,0	92,0	20,7	30,0	
Royaume Uni	83,7	49	56	87	86	16,6	—	16,0	4,0	3,7	2,3	—	22,0	33,0	19,5	—	

TI: Technologies de l'Information.

C: Télécommunication.

(*): Au moins une fois par semaine.

(i): Chiffres relatifs à 2003.

Source: Eurostat; (1) eEurope+ Benchmarking (Enterprise Survey).

INTENSITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE DANS L'UNION EUROPÉENNE, 1994-2002

(Dépense en protection sociale en termes SEEPROS par habitant en euros
à des prix constants de 1995)

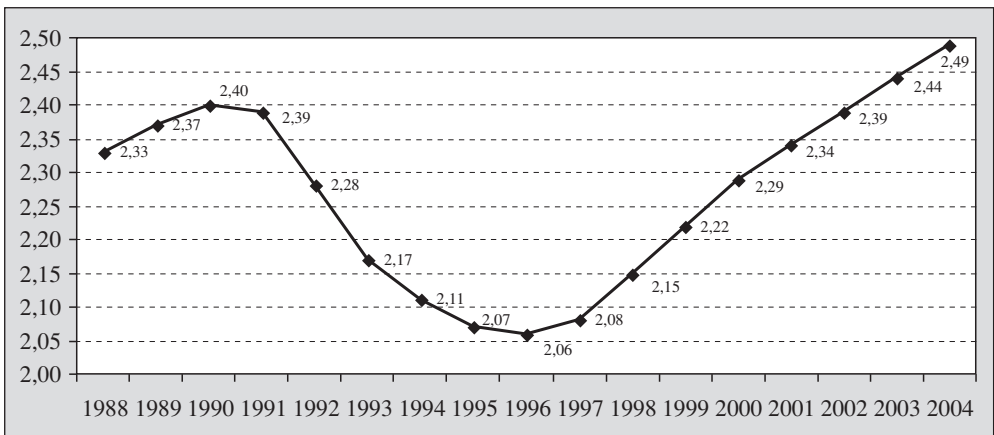
Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000p	2001*	2002
Allemagne	6.247	6.647	6.754	6.460	6.528	6.786	6.863	6.932	7.112p
Autriche	6.384	6.656	6.610	6.419	6.578	6.920	6.941	7.038	7.228
Belgique	5.712	5.867	5.868	5.699	5.770	5.926	5.973p	6.099*	6.187*
Danemark	8.231	8.479	8.436	8.217	8.308	8.446	8.447	8.590	8.782
Espagne	2.565	2.516	2.591	2.514	2.531	2.603	2.693p	2.756p	2.835p
Finlande	5.646	6.159	6.100	5.940	5.767	5.833	5.784	5.858	5.999
France	5.997	6.133	6.244	6.184	6.331	6.498	6.587	6.733	6.945p
Grèce	1.946	1.917	1.981	2.082	2.105	2.332	2.482	2.576	2.623
Hollande	6.136	6.340	6.165	6.027	6.026	6.153	6.232	6.338	6.543p
Irlande	2.605	2.669	2.756	3.043	2.963	3.117	3.332	3.758	4.136p
Italie	4.158	3.631	4.026	4.278	4.255	4.354	4.446	4.657p	4.736p
Luxembourg	7.498	7.998	8.164	8.135	8.272	8.929	9.100	9.534	10.181p
Portugal	1.696	1.824	1.798	1.867	1.992	2.143	2.249	2.383	2.537p
Royaume Uni	4.442	4.175	4.336	5.173	5.326	5.538	6.352	6.437	6.563p
Suède	7.718	7.437	8.065	7.891	7.758	8.074	8.522	7.964	8.449p
UE 15	4.913	4.986	5.065	5.070	5.129	5.129	5.352p	5.465*	5.606*

p: donnée provisoire.

*: donnée estimée.

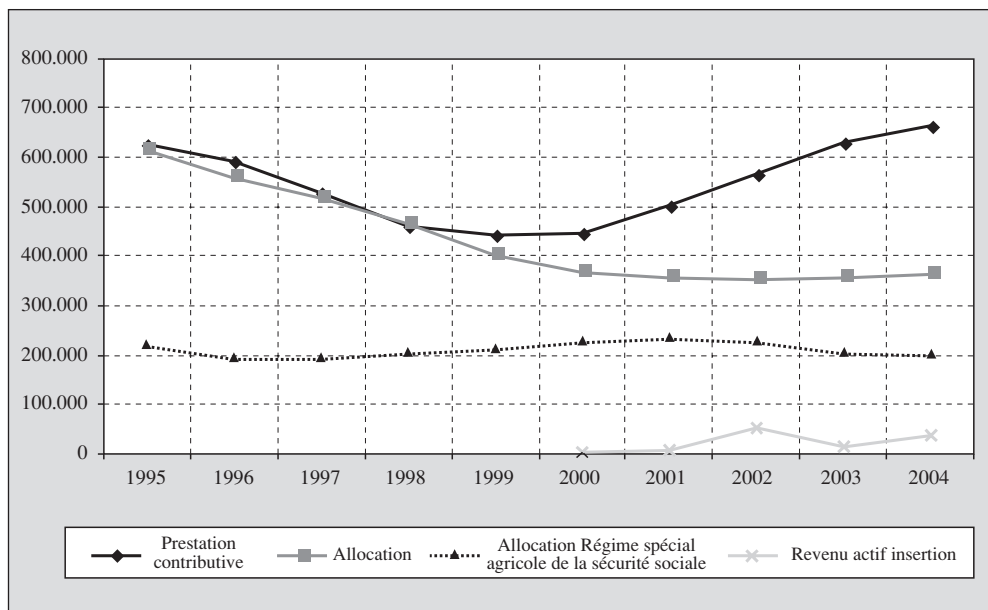
Source: Eurostat, *European social statistics: Social protection. Expenditure and receipts*, data 1994-2002.

RELATION ENTRE NOMBRE D'ADHÉRENTS ET NOMBRE DE PENSIONNÉS, 1988-2004



Source: MTAS, Secretaría de Estado de la Seguridad Social, *Informe Económico-Financiero a los Presupuestos de la Seguridad Social*, 2005.

BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS CHÔMAGE (Selon type d'allocations)



Source: MTAS: www.mtas.es/estadisticas/BEL. Février 2005.